

**République islamique de Mauritanie : Première revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance—Rapport des services du FMI ; communiqué de presse relatif à l'examen du rapport par le Conseil d'administration ; et déclaration de l'administrateur pour la République islamique de Mauritanie.**

Dans le cadre de première revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services du FMI pour la première revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, rédigé par une équipe des services du FMI à la suite des discussions conclues le **20 février 2007** avec les hauts responsables de la République islamique de Mauritanie sur l'évolution et les politiques économiques. **Le rapport des services a été achevé le 3 avril 2007 sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions.** Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- un communiqué de presse résumant les vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de sa réunion du 23 avril 2007 et portant sur le rapport des services qui a conclu la revue.
- une déclaration de l'administrateur pour la République islamique de Mauritanie.

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

**En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à [Publicationpolicy@imf.org](mailto:Publicationpolicy@imf.org)**

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications  
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Adresse électronique : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

**Première revue dans le cadre de l'accord triennal au titre de la  
facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance**

Préparée par le Département Moyen-Orient et Asie centrale  
en collaboration avec d'autres départements

Approuvée par Amor Tahari et Anthony R. Boote

3 avril 2007

- Les entretiens relatifs à la première revue de l'accord triennal appuyé par la FRPC se sont tenus à Nouakchott du 6 au 20 février 2007. Cet accord, d'un montant de 16,1 millions de DTS (25 pourcent de la quote-part), a été approuvé le 18 décembre 2006. La mission du FMI se composait de M. Le Dem (chef de mission, Département Moyen-Orient et Asie centrale) et Mmes Hijazi (Département Moyen-Orient et Asie centrale), Al-Zein (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques) et Lacoche (Département des finances publiques). MM. Tahari (Département Moyen-Orient et Asie centrale) et Sidi Bouna (bureau de l'administrateur) ont pris part aux entretiens de politique générale. La mission a été assistée par le Représentant résident, M. Carre, et a travaillé avec les services de la Banque mondiale sur place. La mission a coïncidé avec une mission d'évaluation des sauvegardes.
- La mission a rencontré le Premier ministre, M. Ould Boubacar; le Gouverneur de la Banque centrale, M. Kane, le Ministre des affaires économiques et du développement, M. Ould Abed; le Ministre des finances, M. Ould Cheikkh-Sidia; d'autres membres du gouvernement et des hauts fonctionnaires, et des représentants de la communauté des bailleurs de fonds et du secteur bancaire.
- Dans la lettre jointe à ce rapport (pièce jointe I), les autorités informent le Directeur général des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC.

Table des matières	Page
Résumé analytique .....	3
I. Évolutions récentes et résultats obtenus dans le cadre du programme .....	4
II. Programme pour 2007 .....	7
A. Perspectives macroéconomiques.....	7
B. Finances publiques .....	7
C. Politique monétaire et de change et réformes du secteur financier .....	8
D. Questions diverses.....	9
III. Évaluation par les services du FMI.....	10
Encadrés	
1. Administration publique : pérenniser la dynamique vers la bonne gouvernance .....	9
2. Principales recommandations de l'évaluation des sauvegardes.....	10
Graphiques	
1. Évolution des prix et indices de taux de change .....	18
2. Évolution monétaire.....	19
Tableaux	
1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour la première année du Programme appuyé par la FRPC.....	20
2. Critères de réalisation et repères structurels pour la première année du programme appuyé par la FRPC.....	21
3. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001-07.....	22
4. Opérations de l'administration centrale, 2003-09 .....	23
5. Comptes monétaires, 2003-07 .....	25
6. Balance des paiements, 2003-09.....	26
7. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2015 .....	27
8. Calendrier des revues et des décaissements au titre de l'accord FRPC proposé, 2006-09.....	28
Pièce jointe	
I Lettre d'intention .....	12
Annexes	
I. Relations avec le FMI .....	29
II. Relations avec le Groupe de la Banque Mondiale .....	35

## Résumé analytique

Les résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs et structurels pour la fin décembre 2006 ont été observés. Le niveau des instances de paiement au Trésor, plus élevé que prévu en fin d'année, a diminué en janvier 2007 et une solution est apportée à la sous-utilisation des crédits de lutte contre la pauvreté. L'une des mesures représentant un repère structurel à fin janvier a été mise en œuvre, alors que les deux autres le seront pleinement prochainement.

Si ce n'est pour un niveau de croissance économique inférieur en 2006 aux prévisions, les évolutions macroéconomique et structurelle ont été largement conformes aux projections. Tout en restant plus forte que par le passé, la croissance économique a été affectée par les problèmes persistants dans la production pétrolière et les résultats décevants de plusieurs autres secteurs. En dépit d'un important manque à gagner au titre des recettes pétrolières, l'objectif de déficit budgétaire a été respecté et d'importantes réserves ont été conservées dans le fonds pétrolier. L'orientation monétaire prudente a contribué à renforcer la confiance dans l'ouguiya et à la maîtrise de l'inflation. La position extérieure s'est améliorée plus que prévu, ce qui a permis le lancement réussi des adjudications de devises en janvier 2007.

La nouvelle révision à la baisse des projections de recettes pétrolières impose le maintien de politiques macroéconomiques prudentes en 2007. La mobilisation de recettes fiscales non pétrolières plus élevées devrait permettre l'exécution intégrale des dépenses prévues au budget, la réalisation de l'objectif de réduction de la dette publique et la préservation de l'essentiel des réserves du fonds pétrolier accumulées à fin 2006 (ce qui aidera à faire face, le cas échéant, à tout nouveau déficit de recettes). Les autorités entendent néanmoins exécuter avec prudence les dépenses non prioritaires au premier semestre 2007.

Le nouveau gouvernement qui entrera en fonction après la récente élection présidentielle devra relever un certain nombre d'autres défis :

- Les efforts en matière structurelle, en particulier dans la mise en œuvre des réformes du secteur public, doivent être redoublés. Ces efforts devraient être centrés sur le renforcement de l'élaboration, de l'exécution et du contrôle budgétaire pour faire en sorte que les dépenses publiques contribuent efficacement à la réalisation des objectifs du DSRP.
- La mise en œuvre intégrale des recommandations du PESF sera essentielle à la création des conditions d'une croissance forte tirée par le secteur privé. Des progrès s'imposent notamment dans la recapitalisation des banques locales, la réduction des prêts en souffrance, l'amélioration de la mise en œuvre des décisions de justice, la modernisation du système de paiement, le renforcement du contrôle bancaire et le développement du marché des changes.
- Les autorités devront poursuivre leurs efforts de mobilisation de ressources concessionnelles pour financer leur stratégie de réduction de la pauvreté et s'accorder avec les créanciers bilatéraux n'ayant pas encore consenti d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE.

## I. ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

1. **L'investissement de Sidi Ould Cheikh Abdallahi, ancien membre du gouvernement, qui a remporté l'élection présidentielle de mars 2007, aura lieu le 19 avril 2007.** Les observateurs internationaux ont exprimé leur satisfaction quant à la transparence et l'impartialité de l'élection, étape finale de la transition vers un gouvernement démocratiquement élu engagée en août 2005. Le nouveau président a manifesté l'intention de poursuivre une politique axée sur une gestion macroéconomique saine, un développement tiré par le secteur privé et la bonne gouvernance.

2. **Les résultats obtenus dans le cadre programme appuyé par la FRPC ont été satisfaisants (tableaux 1 et 2).** Les autorités ont respecté tous les critères de réalisation quantitatifs et structurels pour la fin décembre. Seuls les repères indicatifs à fin décembre relatifs aux instances de paiement au Trésor et aux dépenses de lutte contre la pauvreté n'ont pas été observés. Le gouvernement a pris, avec un peu de retard, l'une des mesures correspondant aux repères structurels à fin janvier et entend mettre en œuvre intégralement les deux autres mesures prochainement (voir paragraphe 7).

3. **Bien que sensiblement supérieure à sa moyenne historique, la croissance économique réelle a été moins élevée que prévu en 2006** en raison de difficultés persistantes dans la production pétrolière et des résultats décevants de plusieurs autres secteurs (tableau 3). Du fait du retard pris dans la mise en service d'un nouveau puits, la production de pétrole a encore baissé au quatrième trimestre. Le PIB non pétrolier a augmenté de 4,4 pourcent (contre 6,1 pourcent d'après les projections), dénotant une diminution de la production agricole liée aux intempéries et une stagnation de la production dans les domaines de la pêche, de l'industrie manufacturière et du bâtiment. L'inflation en glissement annuel s'élevait à 8,9 pourcent en fin d'année, soit sensiblement moins que prévu (9,8 pourcent, graphique 1).

4. **L'exécution du budget 2006 a été globalement conforme aux projections (tableau 4).** L'objectif de déficit budgétaire a été respecté. Des recettes fiscales non pétrolières supérieures aux prévisions ont plus que compensé des recettes non fiscales moins élevées que prévu et des dépenses financées sur ressources intérieures plus élevées que prévu, notamment en termes de biens et de services.<sup>1</sup> L'objectif indicatif de dépenses de lutte contre la pauvreté n'a toutefois pas été atteint en raison des insuffisances des directions chargées des secteurs sociaux en matière d'exécution des procédures de passation des marchés. Les transferts du FNRH au budget ont été inférieurs au niveau inscrit au budget, ce qui a permis le maintien d'un niveau significatif de réserves dans le fonds malgré les difficultés rencontrées dans la production pétrolière. Le versement par l'Union européenne de la compensation au titre de la pêche à la fin décembre et les contrôles inopinés de l'Inspection générale de l'État (IGE) des dépenses ordonnancées avant paiement ont mis à

---

<sup>1</sup> Afin d'atteindre les objectifs du programme, les autorités ont arrêté les paiements ordonnancés équivalents à 0,7 % du PIB non pétrolier, avant leur enregistrement par le Trésor. Elles entendent recourir aux crédits du budget 2007 pour couvrir ces dépenses.

mal la capacité de gestion du Trésor, ce qui s'est traduit par un niveau d'instances de paiement au Trésor plus élevé que prévu. Malgré une augmentation nominale de 36 pourcent environ par rapport à 2005, l'investissement financé sur ressources extérieures a été sensiblement moins élevé que prévu, en raison des retards intervenus dans la mise en œuvre des projets.

**Opérations de l'administration centrale, 2006–07**  
(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

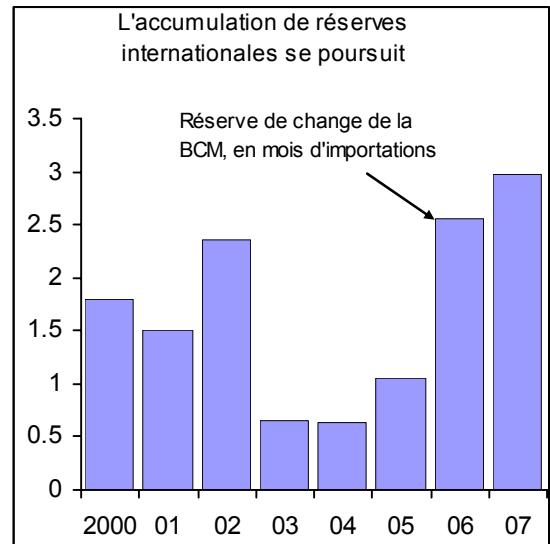
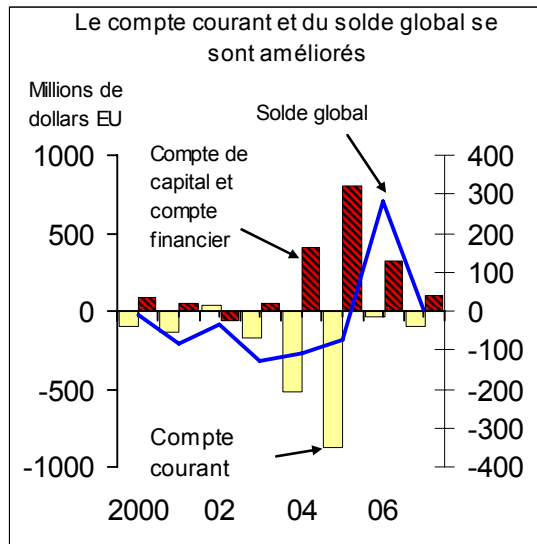
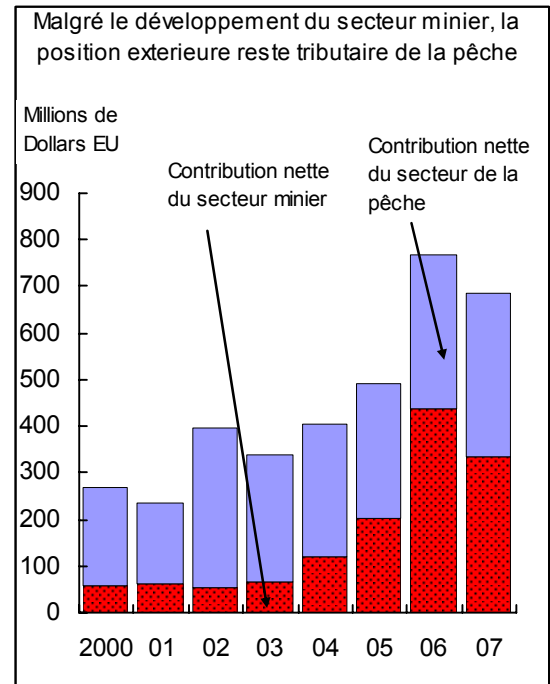
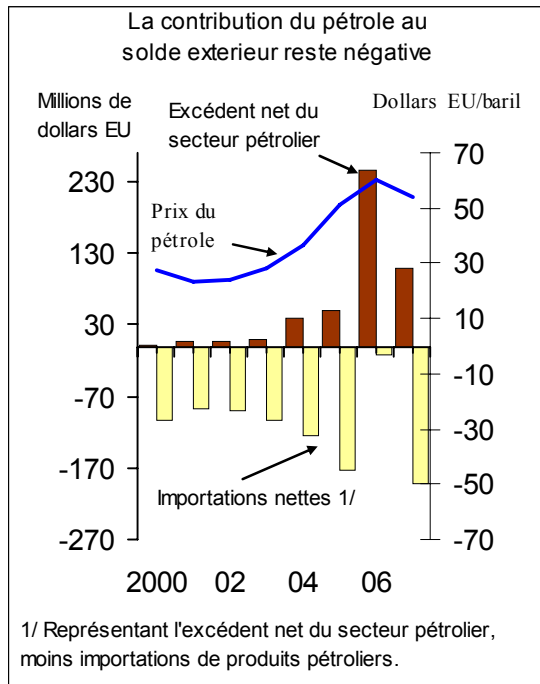
	2006		2007	
	Rapport sur les économies nationales n°07/43	Actuel	Rapport sur les économies nationales n°07/43	Projections Révisées
Recettes non pétrolières et dons	70.2	72.9	25.0	27.3
Recettes fiscales	16.0	17.4	13.5	15.0
Recettes non fiscales	10.2	10.1	9.6	10.3
Dons (IADM comprise)	44.0	45.4	1.9	2.0
Dépenses et prêts nets	37.5	37.1	33.2	33.8
Primaires, financées sur ressources propres	29.1	30.4	25.6	27.1
<i>dont</i> : biens et services	11.2	12.9	9.2	9.7
Interêts sur dette intérieure	1.6	1.5	1.4	1.2
Autres	6.9	5.1	6.2	5.5
<i>dont</i> : investissements sur ressources extérieures	5.3	3.7	5.5	4.7
Solde de base non pétrolier	-4.4	-4.4	-3.9	-3.1
Recettes pétrolières	11.3	10.9	5.7	4.1
Solde global (dons inclus)	44.0	46.7	-2.4	-2.4
Pour mémoire:				
Transfert de recettes pétrolier au budget	8.5	8.5	5.7	4.6
Solde du compte pétrolier (e.o.p.; en millions de dollars EU)	60.7	48.8	60.7	37.0
Instances au Trésor (e.o.p.; en milliards d'ouguiyas)	7.0	12.5	7.0	7.0
Stocks des bons du Trésor (en milliards d'ouguiyas)	52.1	40.0	39.5	39.4
Dépenses de réduction de la pauvreté	9.2	9.0	9.5	10.0
Production pétrolière (en barils par jour)	37,824	36,159	29,863	21,000
Prix de vente du pétrole (en dollars EU/baril)	60.0	60.1	56.3	53.8

Sources: Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

5. **La politique monétaire prudente a contribué au renforcement de la confiance dans la monnaie nationale et à la maîtrise de l'inflation (tableau 5 et graphique 2).** La croissance de la masse monétaire au sens large a été limitée à 15 pourcent en 2006, niveau comparable à celui de la croissance nominale du PIB non pétrolier, tandis que le crédit à l'économie augmentait de 7 pourcent. Les lenteurs dans le règlement des dépenses publiques et l'amélioration de la position extérieure nette des banques commerciales a comprimé leur liquidité en fin d'année, entraînant des souscriptions de bons du Trésor inférieures aux prévisions, tandis que les taux d'intérêt sont restés relativement stables autour de 11-12 pourcent. Le taux de change est resté globalement stable par rapport au dollar EU et la prime sur le marché parallèle est restée négative.

6. **L'amélioration de la position extérieure de la Mauritanie a été plus forte que prévu en 2006 (tableau 6).** Des entrées importantes de capitaux (destinés pour partie, semble-t-il, à financer les campagnes électorales des candidats), des importations de biens de

consommation moins élevées et un rapatriement des recettes de la Société nationale des industries minières (SNIM) plus élevé ont contribué à augmenter les réserves internationales de la BCM, qui s'élevaient à 194 millions de dollars EU à fin décembre (20 millions de dollars de plus que prévu), soit l'équivalent de 2,5 mois d'importations. Les autorités ont honoré, dans les temps impartis, leurs obligations en termes de service de la dette extérieure.<sup>2</sup>



<sup>2</sup> En janvier 2007, les autorités ont proposé au Fonds de l'OPEP que la deuxième tranche de l'allègement de dette consenti en 2002 dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, qui n'avait pas encore été allouée, serve au rééchelonnement de l'encours des prêts existants. Dans l'attente de la réponse du Fonds de l'OPEP, le service de la dette à rééchelonner a été assuré avec un léger retard.

7. **Les progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles ont été satisfaisants.** La promulgation, après leur adoption en temps imparti par le Conseil des ministres, des trois ordonnances financières a marqué le lancement d'une refonte complète du cadre légal du secteur financier.<sup>3</sup> L'entrée en vigueur de ces ordonnances s'est notamment traduite par la mise sur pied du comité de politique monétaire. Les autorités ont procédé à des ajustements des prix de l'eau et de l'électricité de 6 et 8 pourcent respectivement, afin d'éliminer les pertes d'exploitation potentielles en 2007. Le suivi mensuel informatisé de l'exécution budgétaire devrait être entièrement opérationnel à la fin mars. Enfin, le système d'adjudications de devises a été lancé avec succès à la fin janvier et fonctionne conformément recommandations du FMI.

## II. PROGRAMME POUR 2007

### A. Perspectives macroéconomiques

8. **Selon les projections, la croissance du PIB réel devrait tomber à 2 pourcent en 2007 en raison d'une baisse de la production de pétrole.** En raison de la mise en exploitation tardive d'un nouveau puits, finalement intervenue en mars, la production de pétrole sera moins élevée que prévu en 2007.<sup>4</sup> La croissance du secteur non pétrolier devrait cependant augmenter pour atteindre 5,5 pourcent, tirée par l'impact positif, notamment sur le secteur manufacturier, de l'élimination attendue des délestages et par le rebond du bâtiment et des travaux publics. Reflétant les politiques macroéconomiques prudentes attendues et les perspectives favorables en matière d'exportations non pétrolières, les objectifs d'inflation et de réserves de change sont restés en gros inchangés par rapport aux projections initiales du programme, de 7 pourcent en glissement annuel et de trois mois d'importations respectivement.

### B. Finances publiques

9. **Le déficit budgétaire global (dons inclus) est resté inchangé à 2,4 pourcent du PIB non pétrolier en 2007, la hausse des recettes et la contraction des investissements financés sur ressources extérieures devant compenser la baisse de la production et des prix pétroliers.** Près de la moitié du manque à gagner au titre des recettes pétrolières,<sup>5</sup> estimé à environ 1,6 pourcent du PIB non pétrolier, serait compensé par le maintien de la bonne tenue des recettes fiscales, un surplus de recettes non fiscales provenant du secteur de la pêche et de moindres paiements au titre des intérêts sur la dette intérieure. Les dépenses financées sur ressources intérieures restent inchangées par rapport aux projections initiales, mais les investissements financés sur ressources extérieures ont été revus à la baisse au vu de la mise en œuvre limitée observée en 2006. Le déficit de base hors pétrole moins important

<sup>3</sup> L'ordonnance relative au secteur bancaire a été légèrement amendée après son adoption en Conseil des ministres, notamment pour offrir un mécanisme d'appel des décisions de la BCM relatives aux banques.

<sup>4</sup> Les projections de production de pétrole faites dans le cadre du programme sont restées largement inchangées pour 2008 et les années suivantes.

<sup>5</sup> Les autorités ont réduit ce manque à gagner en inscrivant au budget les recettes liées à la formation du personnel et à la promotion du secteur pétrolier, et en n'affectant qu'une petite partie à cet effet (pièce jointe I, para. 7).



que prévu devrait permettre aux autorités de réduire les transferts du fonds pétrolier au budget et, ce faisant, de sauvegarder l'essentiel des réserves accumulées à fin 2006 sans modifier l'objectif de réduction de la dette intérieure.

10. **Eu égard aux incertitudes qui entourent les recettes pétrolières, les autorités ont accepté d'exécuter avec prudence le budget 2007.** Les objectifs à fin juin ont été fixés en partant de l'hypothèse que les dépenses de biens et services pour le premier semestre de l'année seront limités à 45 pourcent des enveloppes annuelles.

11. **La préparation de nouvelles réformes des finances publiques prévues est en cours** (pièce jointe I, para. 10, 11 et 13). La modernisation de l'administration fiscale et douanière se poursuivra. Les mesures visant à faire en sorte que la classification fonctionnelle récemment adoptée soit utilisée à toutes les étapes du circuit de la dépense, à améliorer la qualité des dépenses et à réduire la fraude devraient contribuer à la maîtrise des dépenses de biens et services, tout en améliorant la capacité d'absorption en termes de dépenses de lutte contre la pauvreté. La mission en outre passé en revue les travaux préparatifs aux réformes visant à améliorer la gouvernance et à renforcer les capacités des administrations publiques, notamment en matière de gestion des recettes pétrolières (encadré 1).

12. **Des progrès sont accomplis en termes de renforcement du contrôle financier des entreprises publiques.** Des contrats de performance seront préparés dans les mois à venir avec le concours de la Banque mondiale. Un suivi attentif de la situation financière de ces entreprises devrait aider les nouvelles autorités à prendre promptement des mesures pour éviter toutes nouvelles ponctions sur le budget.<sup>6</sup>

### C. Politique monétaire et de change et réformes du secteur financier

13. **Les autorités sont déterminées à maintenir une politique monétaire prudente tout en évoluant progressivement vers une politique de change plus souple.** Le programme monétaire révisé prévoit une croissance de la masse monétaire de 15 pourcent, niveau comparable à celui de la croissance attendue du PIB non pétrolier. Compte tenu des perspectives de moindres des recettes, les autorités ont souscrit à l'opinion des services du FMI qui ont estimé que la titrisation des créances actuelles de la BCM sur l'État est tout à fait indiquée pour la gestion de la liquidité à moyen terme. En attendant cette titrisation, la BCM mettra en place un cadre opérationnel pour les titres de la banque centrale avant la fin avril 2007, afin de faire face à d'éventuels besoins d'absorption de la liquidité. La BCM limitera ses interventions lors des adjudications de devises au lissage des fluctuations au jour le jour.

14. **Les réformes du secteur financier visent avant tout à développer le marché des changes et à renforcer l'assise financière des banques commerciales.** La BCM envisage d'augmenter progressivement la participation au marché des changes (par des mesures telles que la réduction de ses frais de transaction, actuellement de  $\frac{3}{4}$  pourcent, et le rapatriement de l'intégralité des recettes d'exportations de la SNIM) et de jeter les bases du développement

---

<sup>6</sup> Ceci s'applique plus particulièrement à la restructuration en cours d'Air Mauritanie, qui est financée en partie par un récent prêt contracté auprès de banques commerciales, avec la garantie de l'État.

d'un marché interbancaire. En outre, la BCM s'emploiera à l'application des récentes ordonnances et à élaborer un plan relatif aux prêts en souffrance. Réagissant aux préoccupations des services du FMI quant à la clause de la nouvelle ordonnance relative au secteur bancaire qui établit un minimum de fonds propres plus élevé pour des banques à participation majoritaire étrangère, les autorités ont affirmé qu'il ne s'appliquerait pas immédiatement aux banques existantes et que toutes les banques devront se conformer, à terme, au nouveau ratio.

### **Encadré 1. Administration publique : pérenniser la dynamique vers la bonne gouvernance**

Depuis son entrée en fonctions, le gouvernement de transition a fait de la bonne gouvernance l'une de ses priorités. Comme complément de leur nouveau CSLP, les autorités ont élaboré une stratégie de lutte contre la corruption au terme d'un large processus de concertation. Le nouveau gouvernement devra relever le défi de maintenir la dynamique engagée dans ce domaine en appliquant les mesures suivantes :

**Gestion des recettes pétrolières et des ressources naturelles.** Le gouvernement a amorcé la mise en œuvre de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE) : le premier rapport annuel, portant sur 2005, a été publié le 8 mars <sup>1</sup>. Des rapports mensuels détaillés sur le secteur pétrolier sont rendus accessibles sur le site Internet du Trésor. Un cabinet de réputation internationale est en train de d'auditer les comptes de la FNRH pour l'exercice 2006. Cet audit et celui des comptes 2006 de la Société nationale des hydrocarbures seront rendus publics. Il est prévu que le nouveau gouvernement soumette à l'approbation du Parlement d'ici fin septembre une loi sur la gestion des revenus pétroliers qui renforcera, conformément aux recommandations du FMI, les principes adoptés dans une ordonnance de 2006, y compris le transfert au FNRH de toutes les recettes publiques provenant du secteur des hydrocarbures.

**Gestion des dépenses publiques.** L'exécution et le suivi budgétaires ont été renforcés, notamment par l'informatisation du circuit de la dépense et le renforcement des organes chargés du contrôle budgétaire, dont les rapports annuels devraient être publiés, afin de dissuader les détournements de deniers publics. Les révisions du code des marchés publics, qui visent à le renforcer, sont en cours d'examen. Avec le concours de la Banque mondiale, la programmation des dépenses à moyen terme sera relancée afin d'aligner les dépenses budgétaires sur les priorités du CSLP.

**Fonction publique.** Le système de rémunérations a été simplifié et les salaires ont été fortement revalorisés afin de limiter les incitations à la corruption. Le code de déontologie des agents de l'État a été promulgué. Il appartient maintenant au nouveau gouvernement de traiter la question des effectifs pléthoriques de la fonction publique. À cet effet, un plan basé sur le recensement complet des agents de la fonction publique et sur une évaluation des besoins fonctionnels de chaque ministère devrait être préparé avant fin septembre 2007.

1/ [www.mauritania.mr/itie/index.php](http://www.mauritania.mr/itie/index.php).

## **D. Questions diverses**

15. **Les autorités poursuivent leurs efforts visant à résoudre la question des importants arriérés envers des créanciers non membres du Club de Paris.** Elles ont bon espoir que le nouveau gouvernement sera dans une position favorable pour réaliser des avancées décisives vers la conclusion d'accords bilatéraux. En outre, en réponse à la demande de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole de remboursement d'une

dette de 7,2 millions de dollars EU non exigée jusqu'à présent, les autorités ont sollicité un allègement de dette aux conditions de l'initiative PPTE renforcée<sup>7</sup>.

16. **La BCM entend renforcer son cadre de contrôle conformément aux conclusions de la mission d'évaluation des sauvegardes (encadré 2).** Les efforts de grande envergure visant à améliorer la qualité des données économiques devraient également être poursuivis (pièce jointe I, para. 18). Suite à la récente mise en place de la cellule de suivi et d'évaluation du CSLP, les autorités ont amorcé l'élaboration d'un système normalisé de communication et de suivi des données d'indicateurs quantifiables clé.

### **Encadré 2. Principales recommandations de l'évaluation des sauvegardes<sup>1/</sup>**

La récente mission de suivi de l'évaluation des sauvegardes effectuée en 2007 a constaté que subsistent des vulnérabilités, bien que des mesures aient été prises pour renforcer le dispositif de sauvegardes de la BCM depuis la première évaluation effectuée en 2004. Pour corriger les déficiences relevées, la mission d'évaluation recommande que les mesures prioritaires suivantes soient promptement appliquées :

- adoption par le Conseil général de la BCM de procédures officielles de sélection du cabinet d'audit pour veiller à ce que l'audit externe annuel soit réalisé par un cabinet de réputation internationale et selon les normes d'audit international;
- établissement par la BCM d'un plan d'action et d'un calendrier de mise en œuvre d'un nouveau système comptable intégré, conforme aux normes IFRS; et
- poursuite des audits externes spéciaux des données afférentes aux réserves internationales pour chaque date d'évaluation visée dans l'accord FRPC.

1/ Cette évaluation devrait être achevée pour l'examen du dossier de la Mauritanie par le Conseil d'administration.

### **III. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI**

17. **Les autorités de transition laissent l'économie mauritanienne dans une bonne situation au moment de transférer le pouvoir au gouvernement démocratiquement élu.** Eu égard aux incertitudes inhérentes aux élections et à la volatilité des revenus pétroliers, les autorités ont obtenu de bons résultats en matière de croissance, consolidé les progrès réalisés dans la maîtrise de l'inflation et renforcé la position extérieure de la Mauritanie. Les pratiques de bonne gouvernance de l'administration publique et les réformes structurelles clés sont engagées. Ces mesures ont jeté les bases de la réalisation des objectifs du CSLP.

18. **La mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC est en bonne voie, tous les critères de réalisation à fin décembre 2006 ayant été observés.** L'augmentation passagère des instances de paiement au Trésor constatée à la fin 2006 a fléchi et des rapports trimestriels de suivi seront préparés par les autorités pour suivre de près l'exécution des dépenses de lutte contre la pauvreté en 2007. Les autorités ont ajusté les tarifs de l'eau et de l'électricité. Dans les semaines à venir, le système de suivi de l'exécution budgétaire et un nouvel instrument monétaire deviendront opérationnels.

<sup>7</sup> Pour plus de précisions sur ces arriérés, voir le paragraphe 28 et la note 14 du rapport sur les économies nationales n° 07/43.

19. **Les autorités devront suivre attentivement les perspectives d'évolution des recettes pétrolières.** En 2006, la Mauritanie a fait l'expérience des difficultés relatives à la gestion budgétaire dans un contexte de ressources très volatiles, les perspectives de recettes ayant été fortement révisées à la hausse, puis revues à la baisse. Bien que les dépenses supplémentaires prévues par la loi de finances rectificative de l'été dernier n'aient pas eu les effets escomptés sur l'activité, les autorités sont arrivées à maintenir le déficit budgétaire dans les limites du programme et à préserver des réserves dans le fonds pétrolier. Pour ce qui est de 2007, l'exécution prudente des dépenses non prioritaires au premier semestre aidera les autorités à combler d'éventuels manques à gagner du côté des recettes. Le nouveau gouvernement devra cependant veiller à ce que l'augmentation projetée des recettes non pétrolières se matérialise.

20. **Malgré les progrès accomplis jusqu'à présent, les efforts de mise en œuvre des réformes structurelles doivent se poursuivre, notamment en ce qui concerne le secteur public.** Il convient d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités d'élaboration et d'exécution budgétaire, tant au ministère des finances que dans les ministères dépensiers, notamment pour veiller à ce que la dépense publique contribue efficacement à la réduction de la pauvreté. Le recensement des agents et l'évaluation des besoins en personnel de l'État devrait être engagé sans délai, afin que les décisions dans le sens d'une fonction publique réduite mais plus forte soient prises dans le cadre de la prochaine loi de finances. Le suivi des entreprises publiques doit être renforcé, certaines d'entre elles (y compris Air Mauritanie) continuant de faire peser des risques non négligeables sur le budget.

21. **L'application de l'intégralité des recommandations du PESF est indispensable pour créer les conditions d'une croissance forte tirée par le secteur privé.** La récente révision du cadre légal du secteur privé constitue une avancée significative. Des progrès doivent encore être réalisés, avec l'assistance de la Banque et du FMI, pour recapitaliser les banques locales, réduire l'encours des prêts en souffrance, améliorer l'appui de la justice aux banques pour la réalisation des garanties, moderniser le système de paiement et renforcer le contrôle bancaire. La mise en place d'opérations de change sur une base de marché et la transition progressive vers un régime de change plus souple aideront à mieux gérer les chocs exogènes.

22. **Eu égard aux perspectives de recettes pétrolières en baisse et aux contraintes qui pèsent encore sur la viabilité de la dette, la Mauritanie doit continuer à mobiliser des appuis concessionnels pour financer sa stratégie de lutte contre la pauvreté.** À cet effet, des progrès significatifs doivent être faits dans l'exécution des projets financés sur ressources extérieures et dans le suivi des progrès faits vers les objectifs du CSLP. Dans l'optique d'une gestion saine de la dette extérieure, le nouveau gouvernement devrait saisir l'occasion de la relance des discussions avec les créanciers bilatéraux qui n'ont pas encore consenti à un allègement de dette au titre de l'initiative PPTE pour conclure rapidement des accords à des conditions comparables.

23. Compte tenu de ce qui précède, les services du FMI recommandent la conclusion de la première revue du programme appuyé par les ressources de la FRPC.

**Pièce jointe I**

Nouakchott, le 27 mars 2007

**Monsieur Rodrigo de Rato**  
**Directeur général**  
**Fonds monétaire international**  
**700 19th Street, N.W.**  
**Washington, D.C. 20431**  
**États-Unis**

Monsieur le Directeur Général,

1. En complément à notre lettre du 29 novembre 2006 et au mémorandum des politiques économique et financière (MPEF) qui l'accompagnait, nous tenons à vous informer des progrès dans la mise en œuvre du programme triennal que le Fonds monétaire international a décidé d'appuyer par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

2. Les résultats macroéconomiques enregistrés au quatrième trimestre 2006 ont été en gros conformes aux objectifs du programme, à l'exception de la reprise économique qui a tardé à se manifester. La baisse de la production agricole en raison de la mauvaise pluviométrie, les conditions difficiles dans d'autres secteurs (pétrole, pêche, BTP) et l'attentisme en matière d'investissement dans la période pré-électorale n'ont pas permis d'atteindre les projections du programme pour l'année 2006. En outre, les mesures intégrées au collectif budgétaire de juillet 2006 n'ont pas encore eu l'impact escompté. La croissance économique globale devrait néanmoins dépasser 11 % et celle du secteur non pétrolier atteindre un niveau appréciable de 4,4 %. En revanche, les résultats en matière d'inflation ont été meilleurs que prévus (en glissement annuel la hausse des prix est restée en dessous de 9 % en décembre), tandis que notre position extérieure se renforçait plus rapidement qu'anticipé. Le déficit budgétaire et l'expansion de la masse monétaire ont été maintenus dans les limites prévues par le programme.

3. Tous les critères de réalisation quantitatifs établis pour fin décembre ont été réalisés. En particulier, nous avons maintenu le solde de base des finances publiques au-dessus du plancher programmé grâce notamment à une bonne performance en matière de recouvrement des recettes fiscales. Les réserves de change ont dépassé largement l'objectif à fin décembre en dépit de l'élimination du rationnement des devises par la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) en octobre 2006 et de la suppression, en décembre, de l'obligation de cession à celle-ci d'une part des recettes en devises de la pêche. Ce bon résultat reflète la confiance retrouvée dans l'ouguiya, favorisant le retour de capitaux informels, et des rapatriements de recettes plus élevés que prévues de la compagnie minière nationale (SNIM). Cependant deux objectifs indicatifs quantitatifs n'ont pas été atteints. D'une part le stock des instances de paiement au Trésor a dépassé le niveau projeté, en raison du versement de la compensation

européenne dans les derniers jours de décembre et des contrôles effectués par l'Inspection Générale d'État (IGE) sur la réalité des dépenses ordonnancées avant leur paiement. Ces difficultés passagères ont été résorbées et le montant des instances du Trésor ne dépassait pas 6 milliards d'ouguiyas à la fin janvier 2007. D'autre part, certains ministères ont eu des difficultés pour exécuter les dépenses allouées à la lutte contre la pauvreté. Des mesures de renforcement de la capacité d'absorption seront prises tant au niveau de la programmation que du suivi de l'exécution de certaines de ces dépenses. En particulier, dans le domaine de la santé, un suivi rapproché des dépenses de lutte contre la pauvreté sera effectué grâce à l'élaboration de rapports trimestriels qui identifieront les problèmes rencontrés et proposeront des solutions pour y remédier. Le premier rapport, qui couvrira le premier trimestre de 2007, sera publié d'ici trois mois.

4. Nous avons aussi poursuivi le programme de réformes structurelles et tous les critères de réalisation structurels ont été remplis. L'approbation fin décembre par le conseil des ministres de trois projets d'ordonnances portant réforme des statuts de la banque centrale et du cadre légal des établissements de crédit et de la micro-finance va permettre au secteur financier de jouer un rôle moteur dans la poursuite des objectifs de notre nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Les trois ordonnances ont été promulguées. Le marché des changes a été lancé avec succès fin janvier 2007, permettant une allocation optimale des devises et la mise en place graduelle d'une politique de change plus flexible. Afin de renforcer le cadre institutionnel de la politique monétaire, un comité de politique monétaire a été créé et s'est réuni pour la première fois le 21 mars.

5. En revanche, des retards ont été pris dans la réalisation des trois repères structurels pour fin janvier 2007. La mise en place d'un nouvel instrument de gestion de la politique monétaire a pris du retard, en partie en raison de l'absence d'un cadre légal permettant à la banque centrale d'émettre des certificats de dettes négociables. Le cadre opérationnel pour cet instrument devrait être mis en place d'ici au 18 avril 2007, et sera précédé par la préparation d'un calendrier trimestriel d'adjudications de bons du Trésor. Les budgets prévisionnels 2007 pour les principales entreprises publiques seront discutés avec les ministères de tutelle concernés ; d'ores et déjà de nouveaux tarifs ont été adoptés pour l'eau et l'électricité en vue de permettre le retour à l'équilibre des comptes d'exploitation de la SOMELEC et de la SNDE. L'exécution du budget 2007 se fera pour la première fois dans le cadre de la décentralisation de l'ordonnancement et de la simplification du circuit de la dépense grâce au déploiement en cours du logiciel RACHAD dans tous les ministères. Du fait de la complexité de cette réforme, le rapport sur le suivi en ligne automatisé de la dépense ne sera disponible que le 31 mars 2007.

6. Hors secteur pétrolier, les perspectives pour 2007 sont bonnes et nous pensons atteindre une croissance d'environ 5½ % pour le PIB non pétrolier. En revanche, les difficultés d'extraction sur le gisement pétrolier Chinguetti et des retards dans le développement d'un nouveau puits d'exploitation vont réduire substantiellement la production pétrolière annuelle et la croissance du PIB global ne devrait pas dépasser 2 %. En ce qui concerne l'inflation, nous comptons rester en deçà de notre objectif de 7 % en glissement annuel.

7. La baisse des quantités produites et des prix du pétrole aura un impact négatif sur le budget en 2007. La chute des revenus tirés de l'exploitation de Chinguetti sera en partie compensée par la montée des revenus de l'État liés à la formation et à la promotion du secteur pétrolier, qui sont en forte hausse. Ces revenus (3.1 millions de dollars en 2006) étaient jusque-là versés sur des comptes du ministère de l'énergie et du pétrole à la BCM. Des comptes d'affectation spéciale (CAS) ont été ouverts à cet effet fin 2006. Nous avons l'intention d'exiger que ces revenus, estimés à 23 millions de dollars en 2007, soient ramenés dans le champ du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) et de limiter les transferts du fonds vers ces CAS à 5 millions de dollars en 2007. Malgré ces ressources supplémentaires, les revenus pétroliers seront plus bas que prévu à hauteur d'environ 12.4 milliards d'ouguiyas en 2007. Cette baisse sera partiellement compensée par la poursuite de la bonne performance de 2006 s'agissant des recettes fiscales et par des recettes non fiscales au titre du secteur de la pêche plus élevées. Le reste sera financé de façon à maintenir l'objectif de désendettement intérieur de l'État au niveau initialement prévu à fin 2007. En tout état de cause, le solde du compte courant du Trésor auprès de la banque centrale demeurera créditeur. Les tirages sur le FNRH prévus au budget seront réduits afin de préserver un niveau de réserves en fin d'année équivalent à au moins 9.9 milliards d'ouguiyas.

8. La BCM maintiendra une politique monétaire prudente et cohérente avec notre objectif de réduction de l'inflation. La croissance de la masse monétaire ne devrait pas dépasser 14.8 % en 2007. Nous pratiquerons une gestion active de la liquidité bancaire dans le respect de cet objectif, y compris, si besoin est, en recourant à des émissions de certificats de dette de la banque centrale. En étroite coordination avec la politique monétaire, la BCM adaptera ses interventions sur le nouveau marché des changes afin de mettre en œuvre une politique de change plus flexible et de maintenir la compétitivité de l'économie mauritanienne.

9. Les politiques macroéconomiques mises en œuvre au cours du premier semestre de 2007 seront conformes aux critères de performance et objectifs indicatifs quantitatifs pour fin juin tels que définis dans le tableau ci-joint. Le critère sur le solde public traduit la volonté du gouvernement d'exécuter le budget de façon prudente d'ici la fin juin compte tenu des risques persistants sur les recettes; en particulier, la part des enveloppes budgétaires de dépenses de biens et services mises à la disposition des départements ministériels sera limitée à 45 %.

10. Les réformes des administrations des impôts et des douanes seront poursuivies. Le recouvrement des impôts et taxes sis au Trésor a été transféré à la Direction Générale des Impôts et de nouveaux organigrammes administratifs ont été adoptés; conformément au MPEF, chaque service de recouvrement s'est vu confier un programme détaillé. D'ici la fin juin 2007, nous aurons aussi établi une liste des exonérations fiscales et mesuré leur coût afin d'engager des actions visant à les réduire à partir du budget 2008. S'agissant des douanes, nous comptons finaliser la mise en œuvre de la nouvelle version de l'application informatique SYDONIA d'ici juin 2007, ce qui nous permettra, entre autres, de renforcer la coopération avec la SGS pour le contrôle sur les valeurs transactionnelles.

11. L'amélioration de la gestion des finances publiques demeure une priorité de l'action gouvernementale. La déconcentration de l'exécution et l'amélioration du suivi de la dépense budgétaire s'accompagneront, d'une part, d'un renforcement important des contrôles, notamment sur la réalité de la dépense de biens et services de l'État, et d'autre part, d'une responsabilisation et d'une formation des nouveaux ordonnateurs. Par ailleurs, la classification fonctionnelle sera étendue progressivement au suivi de l'exécution budgétaire. L'accès à ce suivi sera mis à disposition de l'IGE qui développera un programme de contrôle au stade de l'engagement de la dépense. Nous allons aussi étudier la possibilité d'introduire des sanctions administratives en cas de fraude (en créant une liste nominative négative de fournisseurs de l'État). Par ailleurs, tous les comptes autonomes des départements ministériels (hors financement extérieur) et entités de l'État n'ayant pas encore été transformés en comptes divisionnaires du Trésor le seront, afin de rétablir l'unicité de trésorerie de l'État.

12. Le gouvernement entend exercer pleinement son rôle de surveillance de l'équilibre financier et de la bonne gestion de toutes les entreprises publiques. A cette fin, un suivi mensuel de l'endettement bancaire des entreprises publiques a été lancé. S'agissant de la généralisation de l'assurance maladie à tous les fonctionnaires et retraités de l'État depuis le premier janvier 2007, nous allons exercer pleinement notre rôle de surveillance au cours des prochains mois afin d'assurer des prestations conformes à la couverture des risques annoncée et le respect de l'équilibre financier du régime.

13. Nous poursuivrons les actions en matière de bonne gestion et de transparence dans les industries extractives. Le rapport de l'ITIE pour l'année 2005 a été publié, et l'audit du FNRH à fin 2006 est en cours. Nous allons proposer d'attendre que le niveau récupérable des réserves de pétrole atteigne l'équivalent de 400 millions de barils pour appliquer un système de gestion optimale des revenus pétroliers. Dans l'intervalle, nous souhaitons que le projet de loi sur la gestion des ressources pétrolières qui sera présenté au nouveau parlement renforce l'ordonnance existante sur le FNRH en accord avec les recommandations de la mission récente du Département des Finances Publiques (DFP) du FMI. Le projet de loi visera notamment à intégrer la gestion du FNRH dans la programmation budgétaire à moyen terme et à améliorer la transparence dans la gestion de ces revenus. A ce titre, nous allons publier d'ici fin juillet 2007 l'audit des comptes à fin décembre 2006 de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH).

14. Nous allons poursuivre les réformes dans la fonction publique. Les statuts pour tous les corps de fonctionnaires ont été adoptés. D'ici la fin mars 2007, avec l'appui de la Banque mondiale, le gouvernement va lancer le processus de sélection des opérateurs chargés du recensement des agents de l'État et de la réconciliation des fichiers de la solde et de la fonction publique, et initier l'évaluation des besoins en personnel de chaque ministère.

15. La BCM va préparer avec l'appui technique de la Banque mondiale et en concertation avec les banques (a) les textes d'application des ordonnances sur les établissements de crédit et la micro-finance, notamment les instructions sur les normes prudentielles, les conditions d'agrément et le plan comptable ; et (b) un plan d'assainissement des créances douteuses des banques.



16. Nous continuerons nos efforts visant à consolider la viabilité de la dette extérieure et à trouver une solution négociée pour la dette en instance vis-à-vis de certains de nos partenaires multilatéraux et bilatéraux, notamment avec le Koweït et la Libye, en envisageant des termes comparables à ceux du Club de Paris. Concernant nos arriérés vis-à-vis de l'OAPEP (EU\$7.2 millions) qui ont été récemment confirmés, nous avons demandé l'aide de la Banque mondiale pour parvenir à une solution dans le cadre de l'initiative PPTE.

17. La BCM va accélérer la mise en œuvre de mesures préconisées par les missions d'évaluation des sauvegardes, notamment celles concernant le renforcement des procédures comptables et leur mise aux normes IFRS, la mise en route effective de l'audit interne, et la poursuite de l'élimination des réserves de l'auditeur externe sur les comptes de la banque centrale. La confirmation semestrielle des réserves de change de la BCM par un cabinet d'audit de réputation internationale sera poursuivie.

18. L'amélioration de la couverture et de la qualité des données statistiques est cruciale pour le suivi du programme. Des progrès ont été réalisés dans le domaine des finances publiques et de la dette extérieure avec l'harmonisation des données de la BCM et du ministère des finances. Les comptes nationaux définitifs pour 2003, semi-définitifs pour 2004 et provisoires pour 2005 seront finalisés d'ici fin mars. Nous allons concentrer nos efforts dans les autres domaines sur la revue de la méthodologie de l'indice des prix, le lancement d'ici fin juillet d'un indice simplifié de production industrielle sur base trimestrielle (à partir du deuxième trimestre 2007) et la publication régulière à partir de juin 2007 des données trimestrielles du commerce extérieur. La liste des indicateurs de suivi du CSLP sera arrêtée et une première mesure de ces indicateurs à fin décembre 2006 sera rendue disponible d'ici la fin 2007.

Le gouvernement est convaincu que les mesures présentées dans cette lettre permettront d'atteindre les objectifs du programme, mais il prendra toutes mesures additionnelles qui s'avèreraient nécessaires à cet effet. Le gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures et préalablement à toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux règles du FMI relatives à de telles consultations.

Au vu des réalisations de ce programme et de la teneur des politiques exposées dans cette lettre, nous sollicitons du FMI la conclusion de la première revue prévue dans l'accord au titre de la FRPC et l'approbation du second déboursement pour un montant de 1.93 millions de DTS.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

/s/

Ousmane Kane

Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

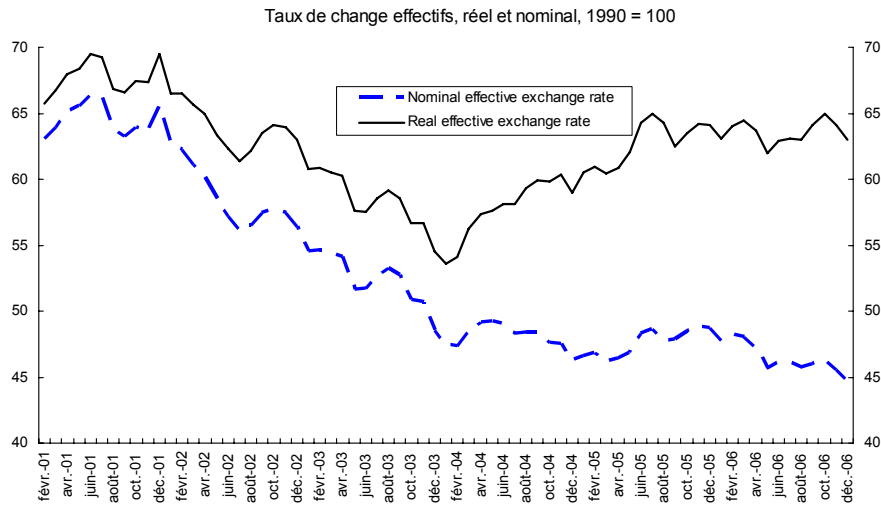
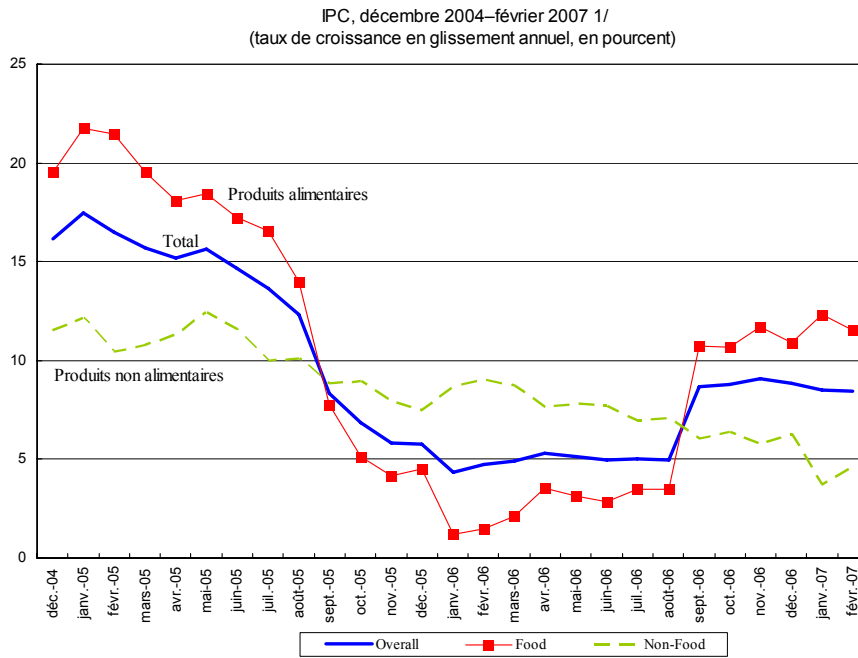
/s/

Mohamed Ould Abed  
Ministre des Affaires Économiques et du Développement

/s/

Abdallah Ould Souleymane Ould Cheikkh-Sidia  
Ministre des Finances

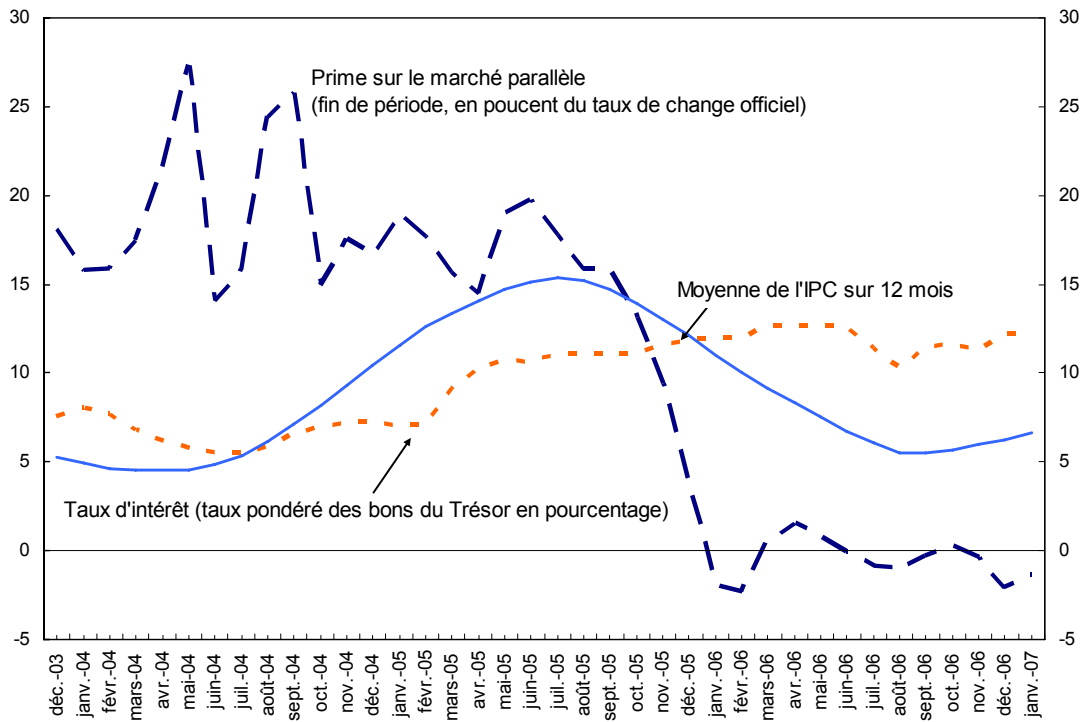
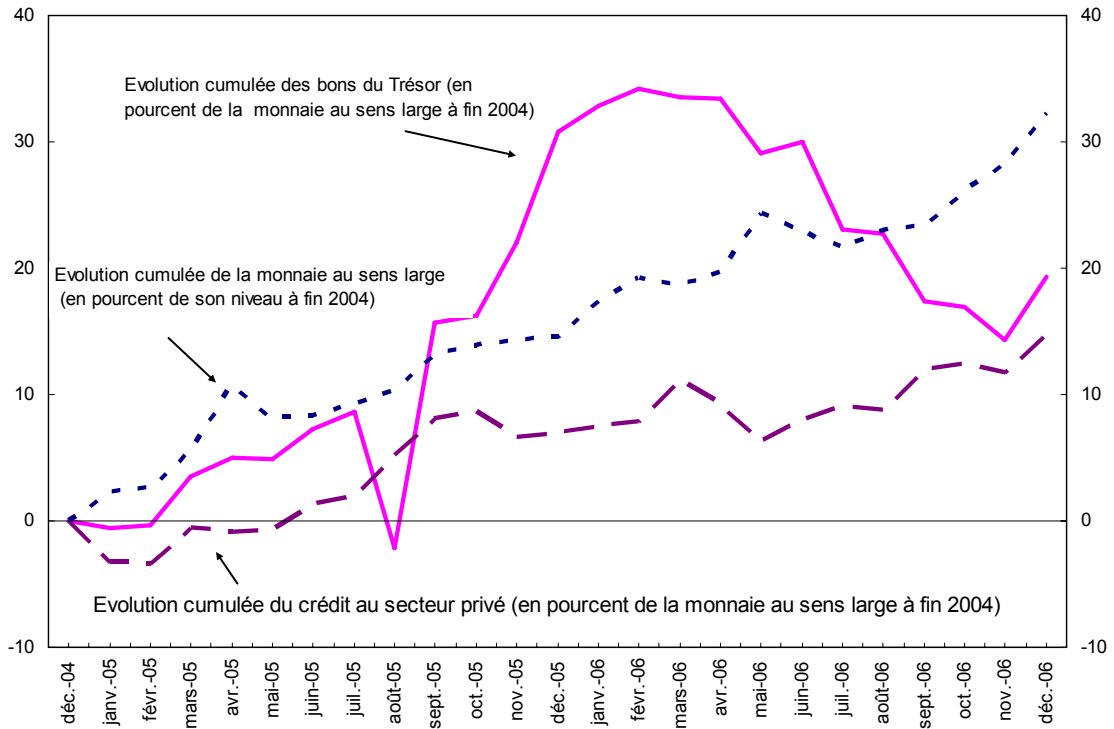
Graphique 1. Évolution des prix et indices de taux de change



Sources : Autorités mauritaniennes ; et estimations des services du FMI.

1/ Suite à des discussions initiées par le nouveau gouvernement de transition, les commerçants en gros ont accepté de mettre un terme aux pratiques non concurrentielles dans le secteur de la viande, ce qui s'est traduit par une baisse sensible des prix au détail de la viande en septembre 2005.

Graphique 2. Évolution monétaire



Sources : Autorités mauritaniennes ; et estimations des services du FMI.

Tableau 1. Critères de réalisation quantitatifs et repères quantitatifs pour la première année du programme soutenu par la FRPC1/

(Variation cumulée à compter de fin juin 2006 pour les objectifs 2006, et à compter de fin décembre 2006 pour les objectifs 2007)

	Fin juin 2006		Fin sept. 2006		Fin déc. 2006/2/		Fin déc. 2006		Fin juin 2007		Fin sept. 2007		Fin déc. 2007	
	Stock initial	Réalisation	Objectif	Objectif ajusté	Réalisation	Objectif	Stock initial	Objectif	Progr. 2/	Progr. 3/	Progr. 3/	Progr. 3/	Progr. 3/	Progr. 3/
<b>Objectifs quantitatifs</b>														
Réserves internationales nettes de la BCM (plancher), en millions de dollars EU4/	-103.7	30.6	88.4	81.7	107.3	3.6	3.6	2.5	-1.5	76.7	66.2			
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguyas 4/	95.9	-1.6	-16.9	-15.2	-17.3	78.6	78.6	1.1	-1.3	-17.6	-12.9			
Solde financier de l'État (plancher); en milliards d'ouguyas 5/	-12.4	-19.4	-13.0	-13.0	-12.0	...	...	-9.8	-9.1	-0.7	-19.6			
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État et la BCM (plafond); en millions de dollars EU	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Dette à court terme (plafond); en millions de dollars EU	10.9	24.7	31.6 6/	31.6	31.6	42.5	42.5	-2.4	-2.4	-34.6	-42.5			
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs (plafond continu); en millions de dollars EU	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Instances de paiement au Trésor (plafond); en milliards d'ouguyas 7/	6.2	7.7	1.8	1.8	6.3	12.5	12.5	-1.8	-6.0	-6.1	-5.5			
Dépenses de lutte contre la pauvreté (plancher); en milliards d'ouguyas 5/ 7/	20.8	...	32.0	32.0	29.1	...	...	12.9	31.1	46.1	64.1			
<b>Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)</b>														
Aide internationale nette	0.0	-2.9	-9.3	...	-9.5	...	...	-2.8	-8.9	-11.7	-19.8			
Décaissements cumulés de prêts et de dons officiels en devises	0.0	0.0	0.0	...	0.0	...	...	0.0	0.0	0.0	0.0			
Impact de tout nouvel allègement de dette	0.0	0.9	0.9	...	0.9	...	...	0.0	0.0	0.0	0.0			
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	0.0	-3.8	-10.2	...	-10.4	...	...	-2.8	-8.9	-11.7	-19.8			
Contribution du FNRR au budget	57.2	39.8	125.8	...	119.3	...	...	27.5	55.1	82.6	110.1			
Pour mémoire :														
Taux de change ouguyas/dollar EU (programme)	268.6	...	...	...	...	268.6	268.6	...	...	...	...			

Sources : Autorités mauritaniennes ; et projections des services du FMI.

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustement, voir le protocole d'accord technique (Rapport sur les économies nationales n° 07/43).

2/ Critères de réalisation, sauf indication contraire.

3/ Seront révisés et fixés comme critères de réalisation au moment de la deuxième revue.

4/ Ajustés à la hausse (RIN) et à la baisse (AIN) pour l'aide extérieure nette et la contribution du FNRR au budget.

5/ Les chiffres pour fin juin 2006 correspondent aux flux observés au cours des six premiers mois de 2006.

6/ Un décaissement de 8 millions de dollars EU a eu lieu début octobre 2006 au titre d'une facilité non concessionnelle à court terme de 40 millions de dollars EU accordée par la Banque islamique de développement en 2006 pour renforcer les réserves officielles avant le lancement du marché des changes.

7/ Repère.

Tableau 2. Critères de réalisation et repères structurels pour la première année du programme soutenu par la FRPC

	Date	État d'avancement
<b>Action préalable :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption par le gouvernement d'une ordonnance budgétaire pour 2007 conforme aux paragraphes 25-29 du MPEF.</li> </ul>	Approbation de l'accord	Achevée
<b>Critères de réalisation :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination de l'obligation de cession partielle à la BCM des devises provenant de la pêche.</li> <li>• Adoption par le conseil des ministres d'une ordonnance relative aux statuts de la banque centrale établissant la stabilité des prix comme l'objectif primaire de la BCM, protégeant le Gouverneur de la banque centrale contre tout licenciement arbitraire, et limitant plus strictement le financement monétaire direct du gouvernement.</li> <li>• Adoption par le conseil des ministres d'une ordonnance relative au secteur bancaire limitant les prêts aux apparentés et instituant une séparation entre les dirigeants et les propriétaires des banques.</li> </ul>	<p>Fin décembre 2006</p> <p>Fin décembre 2006</p> <p>Fin décembre 2006</p>	<p>Observé</p> <p>Observé</p> <p>Observé</p>
<b>Repères :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un nouvel instrument de gestion de la liquidité bancaire.</li> <li>• Ajustements semestriels des tarifs de l'eau et de l'électricité sur la base de l'équilibre prévisionnel d'exploitation.</li> <li>• Transmission aux services du Fonds du suivi mensuel automatisé de l'exécution administrative du budget (allocation des crédits, engagements, ordonnancement) dans un délai d'un mois.</li> <li>• Publication de l'audit des états financiers de la BCM à fin 2006.</li> <li>• Soumission au parlement d'un projet de loi sur la gestion transparente et optimale des ressources pétrolières comme indiqué au paragraphe 32 du MPEF.</li> </ul>	<p>Fin janvier 2007</p> <p>Fin janvier 2007</p> <p>Rapport pour janvier disponible à la fin février 2007</p> <p>Fin juin 2007</p> <p>Fin août 2007</p>	<p>Non observé 1/</p> <p>Non observé 2/</p> <p>Non observé 3/</p>

Sources : Autorités mauritaniennes ; et services du FMI.

1/ La mise en œuvre de cette mesure devrait être achevée d'ici fin avril 2007.

2/ Cette mesure a été mise en œuvre le 15 mars 2007.

3/ La transmission aux services du FMI du premier rapport est prévue d'ici fin mars 2007. Les rapports mensuels suivants seront transmis chaque mois aux services du FMI.

Tableau 3. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001–07

	2001	2002	2003	2004	2005	2006		2007 Proj.
						Rapport sur les économies nationales n° 07/43	Prél.	
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)								
<b>Revenu national et prix</b>								
PIB en prix constants 1/	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	13.9	11.7	1.9
PIB non pétrolier en prix constants	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	6.1	4.4	5.6
Déflateur du PIB 1/	7.9	7.8	2.5	11.5	18.0	31.4	29.8	-2.6
Déflateur du PIB non pétrolier	7.9	7.8	2.5	11.5	18.0	9.3	8.1	8.8
Indice des prix à la consommation (moyenne pour la période)	7.7	5.4	5.3	10.4	12.1	6.4	6.2	7.9
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.1	8.4	2.9	16.1	5.8	9.8	8.9	7.0
<b>Secteur extérieur</b>								
Exportations de biens, f.à.b. (variation en pourcentage en dollars EU)	0.2	-6.6	-4.1	38.1	42.2	137.4	118.6	4.1
<i>Dont</i> : non pétrolier	0.2	-6.6	-4.1	38.1	42.2	24.9	15.9	39.6
Importations de biens, f.à.b. (variation en pourcentage en dollars EU)	2.4	-7.3	25.7	70.3	54.7	-12.5	-18.3	5.8
Importations de biens, f.à.b. (variation en pourcentage en dollars EU) 2/	-7.0	-7.6	22.1	33.7	24.8	25.2	8.5	7.8
Transferts officiels (en pourcentage du PIB)	6.9	5.1	6.9	4.1	5.4	3.5	3.5	3.5
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB)	-11.7	3.0	-13.6	-34.6	-47.2	-3.1	-1.3	-3.7
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB) 2/	-6.7	7.6	-7.1	-11.9	-7.4	-8.9	-3.8	-3.3
Solde global (en pourcentage PIB)	-7.6	-2.8	-9.9	-7.3	-4.0	9.8	12.1	0.2
<b>Réserves officielles</b>								
Réserves officielles brutes (fin de période, en millions de dollars EU) 3/	40	74	32	39	70	174	194	228
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante 2/	1.5	2.4	0.7	0.6	1.1	2.3	2.6	3.0
<b>Monnaie et taux d'intérêt</b>								
Monnaie et quasi-monnaie	34.3	23.8	25.5	13.5	14.6	15.8	15.5	14.8
Circulation fiduciaire	17.6	17.7	47.5	-3.4	14.8	15.8	34.7	-1.5
(En pourcentage du PIB non pétrolier)								
<b>Opérations consolidées de l'administration</b>								
Recettes et dons	24.7	34.8	35.4	32.9	26.6	39.7	83.8	31.4
Recettes et dons (pétrole exclu)	24.7	34.8	35.4	32.9	26.6	28.4	72.9	27.3
Idem, dons exclus	20.7	30.4	30.7	29.7	24.5	26.2	27.6	25.3
Recettes pétrolières 4/	...	...	...	...	...	11.3	10.9	4.1
Dépenses et prêts nets	35.0	37.6	47.2	37.7	33.7	37.5	37.1	33.8
Solde global, dons inclus	-10.3	-2.9	-11.8	-4.8	-7.1	2.2	46.7	-2.4
Solde global hors pétrole, dons exclus	-14.3	-7.2	-16.5	-8.0	-9.2	-11.3	-9.5	-8.5
Solde global hors pétrole, dons inclus	-10.3	-2.9	-11.8	-4.8	-7.1	-9.1	35.9	-6.5
<b>Pour mémoire :</b>								
Taux de change ouguiyas/dollar EU (fin de période)	264.1	268.7	265.6	256.2	268.6	268.6	268.6	...
Exportations, f.à.b. (en millions de dollars EU)	355	332	318	440	625	1,484	1,367	1,423
Importations, f.à.b. (en millions de dollars EU) 2/	415	383	468	625	781	974	847	914
PIB nominal (en milliards d'ouguiyas)	287	312	338	397	493	744	715	710
PIB nominal non pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	...	...	...	...	...	576	557	639
PIB nominal (en millions de dollars EU)	1,122	1,150	1,285	1,495	1,857	2,770	2,663	2,644
Population (en millions)	2.57	2.63	2.69	2.76	2.82	2.89	2.89	2.96
PIB par habitant (en dollars EU)	437	437	477	542	658	958	921	893
TCER (variation en pourcentage sur 12 mois, fin de période)	4.5	-9.3	-13.4	8.0	8.8	2.0	-2.9	...
Prix du baril de pétrole (dollars EU par baril) 5/	...	...	...	...	...	64.4	64.3	60.8
Production annuelle de pétrole (en millions de barils)	...	...	...	...	...	11.7	10.7	7.7

Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ La forte hausse du déflateur du PIB en 2006 (et la progression relativement faible du PIB réel pour cette année) reflète le choix des autorités de prendre 1998 comme année de référence pour le calcul des comptes nationaux à prix constants. Les prix pétroliers étaient faibles en 1998.

2/ A l'exclusion des activités d'exploration et de production pétrolière et minière (cuivre, or) et importations financées par l'IDE et l'aide extérieure.

3/ Compte pétrolier exclu.

4/ Y compris les primes de signature des contrats pétroliers.

5/ Moyenne simple des cours U.K. Brent, Dubai Fateh et West Texas Intermediate. Projections du 28 février 2007 (Perspectives de l'économie mondiale).

Tableau 4. Opérations de l'administration centrale, 2003–09 1/

(En milliards d'ouguiyas, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006 2/		2007	2008	2009
				Rapport sur les				
				économies Nationales n° 07/43				
				Prél.		Projections		
<b>Recettes non pétrolières et dons</b>	<b>119.7</b>	<b>130.4</b>	<b>131.3</b>	<b>404.6</b>	<b>406.0</b>	<b>174.3</b>	<b>177.8</b>	<b>185.1</b>
Recettes non pétrolières	103.9	117.9	121.0	151.2	153.5	161.5	173.2	180.5
Recettes fiscales 3/	44.9	59.2	76.0	92.4	97.1	95.7	103.3	110.1
<i>dont</i> : recouvrement des arriérés d'impôt	...	...	1.3	8.2	6.9	0.0	0.0	0.0
Recettes non fiscales	59.1	58.7	45.0	58.9	56.4	65.7	69.9	70.4
<i>dont</i> : compensation de l'UE au titre de l'accord de pêche 4/	25.1	29.2	27.4	28.0	30.4	29.5	29.7	29.8
dividende de la SNIM	...	...	...	8.1	8.3	9.7	8.4	7.7
Dons	15.7	12.5	10.3	253.4	252.5	12.8	4.7	4.6
<i>dont</i> : assistance multilatérale au titre de l'initiative PPTE	9.3	8.2	7.6	5.7	5.7	3.4	2.7	2.7
IADM	...	...	...	240.9	240.9	...	...	...
<b>Dépenses et prêts nets 5/</b>	<b>159.6</b>	<b>149.4</b>	<b>166.3</b>	<b>216.3</b>	<b>206.4</b>	<b>216.1</b>	<b>223.4</b>	<b>237.8</b>
Dépenses courantes 6/	114.2	106.2	126.7	158.4	157.9	154.3	160.5	167.6
Salaires et traitements	30.8	33.7	38.9	52.1	52.8	60.2	63.8	66.7
Biens et services	49.1	51.8	65.6	64.8	71.6	61.9	63.1	67.2
<i>dont</i> : processus électoral	...	...	...	7.3	7.1	3.6	...	...
Subventions et transferts 7/	23.4	6.4	5.0	20.0	15.1	15.2	14.8	15.8
Intérêts	9.3	11.9	16.1	16.2	13.5	11.9	12.5	11.5
Extérieurs	6.7	7.3	8.3	7.2	5.0	4.1	4.1	3.9
Intérieurs	2.6	4.7	7.8	8.9	8.5	7.8	8.4	7.6
Comptes spéciaux et autres	1.7	2.4	1.1	5.4	4.8	5.2	6.3	6.3
<i>dont</i> : développement du secteur pétrolier	...	...	...	...	...	1.3	1.3	1.3
Dépenses de capital	44.0	43.0	36.6	54.1	44.6	61.7	62.9	70.2
Investissement financé sur ressources extérieures 8/	18.6	18.5	15.2	30.5	20.7	30.0	28.9	34.1
Investissement financé sur ressources intérieures	25.4	24.6	21.4	23.6	23.9	31.7	34.0	36.2
Restructurations et prêts nets	1.4	0.2	2.9	3.8	3.8	0.0	0.0	0.0
Solde hors pétrole, dons exclus	-55.6	-31.6	-45.3	-65.1	-52.9	-54.6	-50.2	-57.3
Solde hors pétrole, dons inclus	-39.9	-19.2	-34.9	188.2	199.6	-41.8	-45.5	-52.6
<b>Solde de base hors pétrole; définition du programme 9/</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>-25.4</b>	<b>-24.4</b>	<b>-19.6</b>	<b>-17.2</b>	<b>-19.3</b>
<b>Recettes pétrolières nettes</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>65.3</b>	<b>60.5</b>	<b>26.4</b>	<b>26.2</b>	<b>24.5</b>
<b>Solde global, dons exclus</b>	<b>-55.6</b>	<b>-31.6</b>	<b>-45.3</b>	<b>0.2</b>	<b>7.6</b>	<b>-28.2</b>	<b>-24.0</b>	<b>-32.8</b>
<b>Solde global, dons inclus</b>	<b>-39.9</b>	<b>-19.2</b>	<b>-34.9</b>	<b>253.5</b>	<b>260.1</b>	<b>-15.3</b>	<b>-19.3</b>	<b>-28.1</b>
<b>Financement</b>	<b>39.9</b>	<b>19.3</b>	<b>34.9</b>	<b>-253.5</b>	<b>-260.1</b>	<b>15.3</b>	<b>10.8</b>	<b>16.0</b>
Financement intérieur	25.1	-5.3	20.6	-36.5	-38.7	-8.2	-12.6	-11.2
Système bancaire	20.5	-4.0	33.1	-35.6	-47.7	-3.5	-12.7	-11.2
BCM	18.7	-6.3	-6.3	-27.6	-27.3	0.0	-5.5	-7.6
<i>dont</i> : IADM (FMI)	...	...	...	-13.0	-13.0	...	...	...
Banques commerciales	1.8	2.2	39.3	-8.0	-20.3	-3.5	-7.2	-3.6
Financement non-bancaire	0.1	0.2	2.9	4.7	4.6	3.0	0.0	0.0
Privatisation et autres 10/	0.0	0.0	0.0	22.2	22.2	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement intérieurs	4.4	-1.5	-15.4	-27.7	-17.8	-7.7	0.0	0.0
Financement extérieur	14.0	13.6	11.1	-216.3	-223.9	23.6	23.4	27.2
Compte pétrolier (net)	...	...	...	-16.2	-13.1	3.2	-0.3	-1.0
Recettes pétrolières nettes	...	...	...	-65.3	-60.5	-26.4	-26.2	-24.5
Contribution du compte pétrolier au budget	...	...	...	49.1	47.4	29.6	25.9	23.5
Autres	14.0	13.6	11.1	-200.1	-210.8	20.4	23.7	28.2
Emprunts nets	0.7	-0.1	-3.8	14.0	6.4	12.1	16.7	21.8
Financement exceptionnel	13.3	13.6	14.9	13.7	10.7	8.3	7.0	6.4
IADM (IDA et FAD)	0.0	0.0	0.0	-227.9	-227.9	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.8	10.9	3.3	-0.8	2.5	0.0	0.0	0.0
<b>Ecart de financement</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>8.5</b>	<b>12.1</b>
<b>Pour mémoire :</b>								
Recettes pétrolières (en millions de dollars EU)	...	...	...	241.6	223.4	96.1	95.9	89.4
Solde du compte pétrolier, fin de période (en millions de dollars EU)	...	...	...	60.7	48.8	37.0	38.2	42.1
Encours des bons du Trésor	...	...	55.4	52.1	40.0	39.4	32.3	28.7
<i>dont</i> : détenus par les banques commerciales	...	13.6	52.3	44.3	32.3	28.8	21.6	18.0
Encours des arriérés intérieurs (identifiés) 11/	...	50.2	34.7	7.0	14.6	7.0	7.0	7.0
Instances de paiements au Trésor 12/	...	21.2	8.7	7.0	12.5	7.0	7.0	7.0
Dépenses de lutte contre la pauvreté 13/	...	...	...	52.8	49.9	64.1	80.0	100.0



Tableau 4 (fin). Opérations de l'administration centrale, 2003–09 1/

(En pourcentage du PIB annuel non pétrolier, sauf indication contraire)

	2003	2004	2005	2006 2/		2007	2008	2009
				Rapport sur les économies nationales n° 07/43	Prél.			
						Projections		
<b>Recettes non pétrolières et dons</b>	<b>35.4</b>	<b>32.9</b>	<b>26.6</b>	<b>70.2</b>	<b>72.9</b>	<b>27.3</b>	<b>26.0</b>	<b>25.4</b>
Recettes non pétrolières	30.7	29.7	24.5	26.2	27.6	25.3	25.3	24.8
Recettes fiscales 3/	13.3	14.9	15.4	16.0	17.4	15.0	15.1	15.1
<i>dont</i> : recouvrement des arriérés d'impôt	...	...	0.3	1.4	1.2	0.0	0.0	0.0
Recettes non fiscales	17.5	14.8	9.1	10.2	10.1	10.3	10.2	9.7
<i>dont</i> : compensation de l'UE au titre de l'accord de pêche 4	7.4	7.4	5.6	4.9	5.5	4.6	4.3	4.1
<i>dont</i> : dividende de la SNIM	...	...	...	1.4	1.5	1.5	1.2	1.1
Dons	4.7	3.1	2.1	44.0	45.4	2.0	0.7	0.6
<i>dont</i> : assistance multilatérale au titre de l'initiative PPTE	2.7	2.1	1.5	1.0	1.0	0.5	0.4	0.4
<b>Dépenses et prêts nets 5/</b>	<b>47.2</b>	<b>37.7</b>	<b>33.7</b>	<b>37.5</b>	<b>37.1</b>	<b>33.8</b>	<b>32.6</b>	<b>32.6</b>
Dépenses courantes 6/	33.8	26.8	25.7	27.5	28.4	24.1	23.4	23.0
Salaires et traitements	9.1	8.5	7.9	9.0	9.5	9.4	9.3	9.1
Biens et services	14.5	13.1	13.3	11.2	12.9	9.7	9.2	9.2
<i>dont</i> : processus électoral	...	...	...	1.3	1.3	0.6	...	...
Subventions et transferts 7/	6.9	1.6	1.0	3.5	2.7	2.4	2.2	2.2
Intérêts	2.7	3.0	3.3	2.8	2.4	1.9	1.8	1.6
Extérieurs	2.0	1.8	1.7	1.3	0.9	0.6	0.6	0.5
Intérieurs	0.8	1.2	1.6	1.6	1.5	1.2	1.2	1.0
Comptes spéciaux et autres	0.5	0.6	0.2	0.9	0.9	0.8	0.9	0.9
Dépenses d'équipement	13.0	10.9	7.4	9.4	8.0	9.7	9.2	9.6
Investissement financé sur ressources extérieures 8/	5.5	4.7	3.1	5.3	3.7	4.7	4.2	4.7
Investissement financé sur ressources intérieures	7.5	6.2	4.3	4.1	4.3	5.0	5.0	5.0
Restructurations et prêts nets	0.4	0.1	0.6	0.7	0.7	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire hors pétrole, dons exclus	-16.5	-8.0	-9.2	-11.3	-9.5	-8.5	-7.3	-7.9
Solde budgétaire hors pétrole, dons inclus	-11.8	-4.8	-7.1	32.7	35.9	-6.5	-6.6	-7.2
<b>Solde de base hors pétrole; définition du programme 9/</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>-4.4</b>	<b>-4.4</b>	<b>-3.1</b>	<b>-2.5</b>	<b>-2.6</b>
<b>Recettes pétrolières nettes</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>11.3</b>	<b>10.9</b>	<b>4.1</b>	<b>3.8</b>	<b>3.4</b>
<b>Solde global, dons exclus</b>	<b>-16.5</b>	<b>-8.0</b>	<b>-9.2</b>	<b>0.0</b>	<b>1.4</b>	<b>-4.4</b>	<b>-3.5</b>	<b>-4.5</b>
<b>Solde global, dons inclus</b>	<b>-11.8</b>	<b>-4.8</b>	<b>-7.1</b>	<b>44.0</b>	<b>46.7</b>	<b>-2.4</b>	<b>-2.8</b>	<b>-3.9</b>
<b>Financement</b>	<b>11.8</b>	<b>4.9</b>	<b>7.1</b>	<b>-44.0</b>	<b>-46.7</b>	<b>2.4</b>	<b>1.6</b>	<b>2.2</b>
Financement intérieur	7.4	-1.3	4.2	-6.3	-6.9	-1.3	-1.8	-1.5
<i>dont</i> : système bancaire	6.1	-1.0	6.7	-6.2	-8.6	-0.6	-1.8	-1.5
Financement extérieur	4.2	3.4	2.3	-37.5	-40.2	3.7	3.4	3.7
<i>dont</i> : IADM (IDA et FAD)	...	...	...	-39.6	-41.0	...	...	...
<i>dont</i> : compte pétrolier	...	...	...	-2.8	-2.4	0.5	0.0	-0.1
Erreurs et omissions	0.2	2.8	0.7	-0.1	0.4	0.0	0.0	0.0
<b>Ecart de financement</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1.2</b>	<b>1.7</b>
<b>Pour mémoire :</b>								
PIB non pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	338.0	396.6	493.3	576.3	556.5	639.1	685.1	728.8
Solde primaire hors pétrole, dons inclus	-9.1	-1.8	-3.8	35.5	38.3	-4.7	-4.8	-5.6
Recettes totales	30.7	29.7	24.5	37.6	38.4	29.4	29.1	28.1
Dette publique totale, fin de période 14/	...	240.0	213.9	135.8	136.7	117.7	110.3	106.2
<i>dont</i> : dette intérieure de l'administration centrale	...	43.8	43.1	27.0	26.2	22.4	19.1	16.4
Idem, en mois de dépenses hors salaires et intérêts	...	...	1.1	0.7	1.3	0.7	0.7	0.7
Dépenses de lutte contre la pauvreté	...	...	...	9.2	9.0	10.0	11.7	13.7

Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base caisse corrigée des dépenses extrabudgétaires jusqu'en 2004, puis sur base ordonnancements.

2/ Les chiffres pour 2006 reflètent l'opération sur le stock de la dette au titre de l'IADM. La colonne programme ('Rapport sur les économies nationales No. 07/43') a été révisée en conséquence.

3/ Un nouveau barème tarifaire extérieur est entré en vigueur en 2007. Pour plus de précisions, voir encadré 1 du Rapport sur les économies nationales No. 07/43.

4/ Hors décaissements directs des sociétés de pêche de l'UE au titre de l'accord en vigueur.

5/ Ordonnements comptabilisés au Trésor. La définition du programme sera révisée au moment où l'informatisation du système sera opérationnelle, et ce afin de prendre en compte les ordonnancements dès qu'ils sont comptabilisés dans le système.

6/ Selon la nouvelle classification adoptée par les autorités, qui se rapproche des normes SFP; estimations pour 2003–06.

7/ Inclut les transferts aux entités publiques autres que l'administration centrale.

8/ À compter de 2006, comprennent les investissements des entreprises publiques financés sur rétrocession de l'aide extérieure par l'État.

9/ Recettes non pétrolières (dons exclus) moins dépenses (hors investissements sur ressources extérieures et intérêts sur la dette extérieure).

10/ Y compris le produit de la vente de licences de téléphonie équivalent à 103 millions de dollars EU en 2006.

11/ Instances de paiement au Trésor plus obligations de paiement, qui n'ont été ni budgétisées ni réglées mais ont été validées par l'État.

12/ Encours des ordres de paiement comptabilisés au Trésor.

13/ Basées sur la nouvelle classification fonctionnelle.

14/ À partir de 2006, après opération sur le stock de la dette au titre de l'IADM. La dette intérieure ne comprend pas les instances au Trésor.

Tableau 5. Comptes monétaires, 2003–07  
(En milliards d'ouguiyas, aux taux de change de fin de période)

				2006		2007 1/								
	2003	2004	2005	Rapport sur les économies nationales n° 07/43		Programme								
				Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Prél.	Mars	Juin	Sept.	Déc.		
<b>Situation monétaire</b>														
Avoirs extérieurs nets	-57.5	-68.5	-71.0	-8.2	0.7	-0.4	-0.7	21.1	14.5					
BCM	-48.3	-47.0	-38.9	-0.7	4.6	5.3	4.2	25.2	22.4					
Banques commerciales	-9.1	-21.4	-32.1	-7.5	-3.9	-5.7	-5.0	-4.1	-7.9					
Avoirs intérieurs nets	175.7	202.7	224.8	186.3	176.9	184.7	191.2	177.4	189.5					
Crédit intérieur	198.9	264.0	303.1	274.2	266.2	272.6	279.0	265.2	277.4					
Crédit net à l'Etat	82.0	129.9	159.7	124.2	112.3	117.6	115.5	99.7	108.7					
<i>dont</i> : à l'administration centrale	82.0	129.9	162.9	127.2	115.4	120.7	118.6	102.8	111.8					
Créances	129.9	143.4	181.9	148.5	158.5	137.4	135.3	132.8	128.5					
Dépôts	-47.9	-13.6	-22.3	-24.3	-46.2	-19.8	-19.8	-33.1	-19.8					
Crédits à l'économie	116.9	134.1	143.5	150.0	153.9	155.0	163.6	165.5	168.7					
Autres postes, net	-23.2	-61.3	-78.4	-87.9	-89.3	-87.9	-87.9	-87.9	-87.9					
Monnaie au sens large	118.3	134.3	153.8	178.1	177.6	184.4	190.4	198.5	204.0					
Monnaie en circulation	44.3	42.8	49.1	56.9	66.1	65.0	63.3	64.0	65.1					
Dépôts à vue	55.8	68.0	79.2	91.7	82.3	88.8	95.5	101.6	105.0					
Dépôts à terme	18.1	23.5	25.5	29.6	29.2	30.6	31.6	32.9	33.9					
<b>Autorités monétaires</b>														
Avoirs extérieurs nets	-48.3	-47.0	-38.9	-0.7	4.6	5.3	4.2	25.2	22.4					
Avoirs	8.4	10.0	18.9	46.6	52.2	52.2	54.6	66.1	61.4					
Engagements 2/	-56.7	-57.0	-57.7	-47.3	-47.6	-46.9	-50.4	-40.9	-38.9					
Avoirs intérieurs nets	109.7	117.0	106.9	79.0	79.3	80.4	78.0	61.8	66.4					
Crédit net à l'Etat 2/	76.5	122.2	112.6	85.2	85.4	85.4	83.0	69.8	85.4					
<i>dont</i> : à l'administration centrale	76.5	122.2	115.9	88.2	88.5	88.5	86.1	72.9	88.5					
Créances	124.3	135.3	134.6	109.1	131.0	104.6	102.2	102.2	104.6					
Dépôts	-47.8	-13.1	-22.0	-24.0	-45.6	-19.2	-19.2	-32.4	-19.2					
Créances sur le secteur privé	2.7	3.3	3.5	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0					
Créances sur les banques commerciales	1.3	0.8	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	-3.0	-14.0					
<i>dont</i> : titres de la BCM	...	...	...	...	...	0.0	0.0	-3.0	-14.0					
Autres postes, net	29.2	-9.2	-9.2	-8.0	-8.3	-6.9	-6.9	-6.9	-6.9					
Base monétaire	61.4	69.9	68.0	78.3	84.0	85.8	82.3	87.0	88.9					
Monnaie en circulation	44.3	42.8	49.1	56.9	66.1	65.0	63.3	64.0	65.1					
Réserves des banques	17.1	27.1	18.9	21.4	17.8	20.8	19.0	23.1	23.7					
<b>Banques commerciales</b>														
Avoirs extérieurs nets	-9.1	-21.4	-32.1	-7.5	-3.9	-5.7	-5.0	-4.1	-7.9					
Avoirs	6.8	7.8	16.5	18.7	30.1	30.1	30.1	30.1	30.1					
Engagements	-16.0	-29.3	-48.6	-26.2	-34.0	-35.8	-35.1	-34.2	-38.1					
Avoirs intérieurs nets	83.1	112.9	136.8	128.7	115.4	125.1	132.1	138.6	146.8					
Crédit intérieur	119.7	138.6	187.0	187.3	178.8	185.2	194.0	193.5	190.0					
Crédit net à l'Etat	5.4	7.7	47.0	39.0	26.8	32.1	32.4	29.9	23.3					
Créances	5.6	8.1	47.4	39.4	27.5	32.8	33.1	30.6	24.0					
<i>dont</i> : bons du Trésor	8.1	13.6	52.3	42.8	32.3	37.6	37.9	35.4	28.8					
Dépôts	-0.1	-0.4	-0.3	-0.3	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7					
Crédit à l'économie	114.2	130.9	140.0	148.2	151.9	153.0	161.6	163.6	166.7					
Créances nettes sur la BCM	15.8	26.4	18.9	21.4	17.5	20.8	19.0	26.0	37.7					
Réserves	17.1	27.1	18.9	21.4	17.8	20.8	19.0	23.0	23.7					
Crédit de la BCM	-1.3	-0.8	0.0	0.0	-0.3	0.0	0.0	3.0	14.0					
<i>dont</i> : titres de la BCM	...	...	...	...	...	0.0	0.0	3.0	14.0					
Autres postes, net	-52.4	-52.0	-69.2	-79.9	-80.9	-80.9	-80.9	-80.9	-80.9					
Dépôts de résidents non bancaires	74.0	91.5	104.7	121.3	111.5	119.4	127.1	134.5	138.9					
<b>Pour mémoire :</b>														
Monnaie/Dépôts (en pourcentage)	59.9	46.8	46.9	46.9	59.3	54.4	49.8	47.6	46.9					
Monnaie au sens large (en pourcentage) 3/	25.5	13.5	14.6	15.8	15.5	3.5	6.9	11.4	14.8					
Crédit au secteur privé (en pourcentage) 3/	21.9	14.7	7.0	4.5	7.2	0.7	6.3	7.6	9.6					
Monnaie au sens large (en % du PIB non pétrolier)	35.0	33.8	30.9	30.9	31.9	28.8	29.8	31.1	31.9					
Réserves internationales brutes (en millions de dollars EU)	31.7	38.8	70.2	173.5	194.4	194.4	203.3	246.2	228.4					
Réserves internationales nettes (en millions de dollars EU)	-197.7	-210.7	-162.5	-15.3	7.8	10.3	6.3	84.5	74.0					
Avoirs extérieurs nets des banques commerciales (en millions de dollars EU)	-34.4	-83.6	-119.4	-27.9	-14.5	-21.1	-18.5	-15.3	-29.6					

Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Aux taux de change prévus dans le programme.

2/ À partir de 2006, inclut l'allègement de dette consenti par le FMI au titre de l'IADM.

3/ Variation par rapport à la fin de l'année précédente.

Tableau 6. Balance des paiements, 2003–09  
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2006					2007	2008	2009
	Rapport sur les économies nationales n°		2006	2007	2008			
	2003	2004	2005	07/43	Prél.	Projections		
<b>Balance commerciale</b>	<b>-223.8</b>	<b>-483.8</b>	<b>-803.2</b>	<b>234.7</b>	<b>199.6</b>	<b>188.9</b>	<b>31.9</b>	<b>-307.9</b>
Exportations	318.2	439.6	625.1	1484.3	1366.6	1423.2	1417.9	1323.9
<i>dont</i> : minerais de fer	163.9	230.2	389.4	490.3	467.2	525.0	502.3	477.3
poissons	131.5	172.6	172.7	188.5	200.6	205.9	211.6	217.7
pétrole brut	...	...	...	703.5	642.1	412.0	407.1	327.8
cuivre	...	...	...	42.5	5.6	144.0	108.0	84.0
or	...	...	...	9.8	1.6	91.3	139.9	147.6
Importations, f.à.b.	-542.1	-923.4	-1428.3	-1249.5	-1167.0	-1234.3	-1386.0	-1631.8
Produits pétroliers	-100.3	-145.0	-196.4	-244.1	-227.4	-266.9	-276.0	-292.5
Équipements pour les industries minières et extractives 1/	-182.7	-414.9	-797.6	-451.2	-434.4	-408.4	-525.2	-719.1
Autres	-259.1	-363.4	-438.5	-554.2	-505.2	-559.0	-584.7	-620.2
Services et revenus (net)	-84.8	-142.0	-234.6	-477.7	-393.9	-457.2	-501.9	-531.7
Services (net)	-142.5	-207.6	-299.2	-347.4	-319.6	-379.1	-374.6	-431.1
Crédit	44.2	52.0	79.6	90.5	86.7	101.1	111.3	114.1
<i>dont</i> : licences de pêche 2/	27.5	22.1	31.6	37.5	33.7	48.1	56.7	57.9
Débit	-186.6	-259.6	-378.7	-437.9	-406.3	-480.2	-486.0	-545.2
Revenus (net)	57.7	65.6	64.6	-130.3	-74.3	-78.1	-127.2	-100.6
Crédit	94.6	104.5	108.6	118.6	119.0	151.6	142.7	131.3
<i>dont</i> : compensation de l'UE au titre de l'accord de pêche	93.4	103.2	103.3	107.5	108.0	111.9	112.4	112.8
revenus financiers du compte pétrolier	...	...	...	0.5	1.9	2.0	1.7	1.9
Débit	-36.9	-38.9	-44.0	-248.9	-193.3	-229.7	-269.9	-231.8
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-36.9	-38.9	-41.7	-23.4	-27.4	-23.6	-19.1	-17.6
bénéfices et salaires du secteur pétrolier 2/	...	...	...	-197.1	-160.0	-115.4	-142.0	-114.4
Transferts courants (net)	133.2	108.7	161.0	157.7	158.7	170.1	144.2	137.3
Transferts privés sans contrepartie (net)	45.0	47.7	60.0	60.0	66.5	68.5	69.2	69.9
Transferts officiels	88.3	61.0	101.0	97.7	92.1	92.4	75.0	67.4
<i>dont</i> : assistance multilatérale PPTE 3/	35.2	30.9	28.7	21.5	14.3	8.5	6.2	6.0
<b>Solde des transactions courantes (transferts inclus, hors pétrole)</b>	<b>-90.7</b>	<b>-178.4</b>	<b>-144.8</b>	<b>-277.9</b>	<b>-120.9</b>	<b>-144.9</b>	<b>-238.6</b>	<b>-330.1</b>
<b>Solde des transactions courantes</b>	<b>-175.3</b>	<b>-517.1</b>	<b>-876.8</b>	<b>-85.3</b>	<b>-35.6</b>	<b>-98.2</b>	<b>-325.7</b>	<b>-702.3</b>
Compte de capital et financier	140.7	427.1	763.5	258.2	257.8	104.9	286.9	627.7
Compte de capital	0.0	15.5	0.0	1107.2	1107.2	...	...	...
<i>dont</i> : allègement consenti au titre de l'IADM par le FMI 4/	...	...	...	48.5	48.5	...	...	...
par l'IDA 4/	...	...	...	607.3	607.3	...	...	...
par le FAD 4/	...	...	...	241.3	241.3	...	...	...
autres (primes pétrolières, ventes de licences)	...	...	...	210.2	210.2	...	...	...
Compte financier	140.7	411.6	763.5	-849.0	-849.4	104.9	286.9	627.7
Investissements directs (net)	101.9	391.6	814.1	57.0	154.6	141.4	290.1	579.3
<i>dont</i> : prospection pétrolière (net) 2/	95.4	362.1	731.1	-21.8	1.6	153.2	291.9	576.1
Prêts officiels à moyen et long terme	1.7	19.9	-28.0	-752.2	-835.7	28.0	44.9	66.4
Décaissements	86.9	95.2	52.6	141.9	73.8	80.3	96.3	115.6
Amortissement	-85.2	-75.3	-80.6	-894.1	-909.5	-52.3	-51.5	-49.2
Autres flux financiers	37.1	0.1	-22.5	-153.8	-168.3	-64.5	-48.0	-18.0
<i>dont</i> : variation des arriérés extérieurs privés	...	...	...	-90.5	-74.1	0.0	0.0	0.0
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-92.4</b>	<b>-19.2</b>	<b>39.4</b>	<b>98.8</b>	<b>60.2</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Solde global</b>	<b>-127.0</b>	<b>-109.2</b>	<b>-73.8</b>	<b>271.7</b>	<b>282.3</b>	<b>6.7</b>	<b>-38.8</b>	<b>-74.6</b>
Financement	127.0	109.2	73.8	-271.7	-282.3	-6.7	38.8	74.6
Avoirs extérieurs nets	61.1	50.9	10.7	-303.8	-315.7	-39.6	-36.5	-10.5
Banque centrale (net)	46.5	1.7	-29.4	-151.5	-162.0	-66.4	-36.3	-11.5
Avoirs	42.2	-7.2	-33.0	-106.5	-124.2	-34.2	-24.6	-15.7
Engagements	4.3	8.8	3.6	-45.1	-37.8	-32.2	-11.8	4.3
Banques commerciales (net)	14.6	49.2	40.1	-91.5	-104.9	15.1	1.0	4.8
Compte pétrolier	...	...	...	-60.7	-48.8	11.7	-1.2	-3.9
Financement exceptionnel	65.9	58.3	63.1	14.0	33.4	32.9	43.8	39.9
Ecart de financement (déficit +) 4/	...	...	...	...	...	0.0	31.5	45.2
Non identifié	...	...	...	...	...	0.0	31.5	45.2
Pour mémoire :								
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB annuel)	-13.6	-34.6	-47.2	-3.1	-1.3	-3.7	-11.4	-23.9
Idem, hors pétroles et mines (sauf SNIM)	-7.1	-11.9	-7.4	-8.9	-3.8	-3.3	-6.5	-9.4
<b>Réserves officielles brutes</b>	<b>31.7</b>	<b>38.8</b>	<b>70.2</b>	<b>173.6</b>	<b>194.4</b>	<b>228.6</b>	<b>253.2</b>	<b>268.9</b>
en mois d'importations 5/	0.7	0.6	1.1	2.3	2.6	3.0	3.1	3.1
<b>Compte pétrolier</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>60.7</b>	<b>48.8</b>	<b>37.0</b>	<b>38.2</b>	<b>42.1</b>
Impact net des opérations pétrolières sur la balance des paiements	10.7	39.0	49.3	265.6	246.1	110.1	109.9	103.9
Dette extérieure nette contractée ou garantie par l'État (en pourcent du PIB annuel)	218.6	203.2	168.9	84.3	85.9	85.8	81.4	82.7
Service de la dette après allègement (en pourcent des exportations de biens et services)	11.0	8.7	6.3	4.8	6.3	3.9	3.7	2.1

Sources : Autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Chiffres fondés sur les estimations et projections des services du FMI, du fait de l'insuffisance des données fournies par les différentes sociétés effectuant des investissements directs.

2/ Les sorties de fonds liées au pétrole comprennent les transferts de bénéfices et les flux négatifs d'IDE, ceux-ci correspondant à l'amortissement de l'investissement ('cost oil') conformément à l'accord de mars 2006 entre la Mauritanie et l'opérateur pétrolier étranger.

3/ A l'exclusion des dons PPTE relatifs au service de la dette qui a fait l'objet de l'allègement au titre de l'IADM.

4/ L'allègement au titre de l'IADM est traité comme une opération ponctuelle sur le stock de la dette. Les contreparties sont reflétées dans l'amortissement des emprunts officiels à moyen et long terme (IDA et FAD) et les variations des engagements de la Banque centrale (FMI).

5/ Importations de biens et de services au cours de l'année suivante, hors importations financées par IDE et ou par l'aide extérieure.

Tableau 7. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015

	1990	1996	2000	2002	2004	CSLP		OMD
						2010	2015	2015
(En pourcentage de la population totale)								
1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim								
Incidence globale de la pauvreté	56.6	54.3	51.0	...	46.7	35.0	25.0	28.3
Incidence de la pauvreté à Nouakchott	36.1	25.4	29.2	...	25.9	...	...	...
Prévalence de la malnutrition infantile	47.6	...	32.0	...	30.2	26.0	21.0	23.8
(En pourcentage du groupe d'âge de l'école primaire)								
2. Assurer l'éducation primaire pour tous								
Taux brut d'inscription dans le primaire	46.0	82.0	87.0	88.0	95.1	98.0	100.0	100.0
(En pourcentage des élèves inscrits au CP-cours primaire)								
Taux de rétention des élèves du primaire à l'entrée en sixième	....	....	55.0	48.0	48.8	68.8	100.0	100.0
(En pourcentage du nombre total d'inscrits)								
3. Promouvoir l'égalité des sexes								
Part des filles dans le total des inscrits en primaire	42.0	46.0	48.0	49.0	49.8	49.0	50.0	50.0
(Pour 1.000 naissances vivantes)								
4. Réduire la mortalité infantile								
Mortalité infantile (moins de cinq ans)	137.0	122.0	135.0	...	...	128.0	55.0	45.7
(Pour 100.000 naissances vivantes)								
5. Améliorer la santé maternelle								
Réduire le taux de mortalité maternelle	...	...	747.0	...	...	400.0	300.0	...
(En pourcentage des 15-24 ans)								
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies								
Réduire de moitié l'incidence du VIH/sida	...	...	0.5	0.6	0.5	<1.1	<1.0	1.0
(En pourcentage de la population)								
7. Assurer un environnement durable								
Accès à une source d'eau améliorée	...	...	60.4	...	63.7	65.0	75.0	...
Accès à l'électricité	...	...	18.0	...	23.8	...	...	...
Pour mémoire :								
Population (en millions) 1/	1.96	2.27	2.51	2.63	2.82	...	...	...
Indice de développement humain du PNUD	0.387	0.423	0.449	0.465	...	...	...	...
Indice Gini de l'inégalité	...	0.34	0.39	...	0.39	0.40	0.41	...
Taux de vaccination infantile (en pourcentage)	...	30	40	70	93	...	...	...

Sources : autorités mauritaniennes, indicateurs du développement dans le monde et indicateurs du développement humain du PNUD (2004).

1/ Estimations basées sur les données des recensements démographiques de 1988 et 2000.

Objectif 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar EU par jour.

Objectif 2 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaire.

Objectif 3 : Éliminer la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire.

Objectif 4 : Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Objectif 5 : Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Objectif 6 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et l'incidence du paludisme et d'autres maladies et commencé à inverser la tendance actuelle.

Objectif 7 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.

Tableau 8. Revues et décaissements dans le cadre de l'accord FRPC, 2006–09

Date	Mesure/État d'avancement	Décaissement	En pourcent de la quote-part <sup>1/</sup>
18 décembre 2006	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord FRPC	4,52 millions de DTS <sup>2/</sup>	7.0
Avril 2007	Conclusion de la première revue sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2006.	1.93 millions de DTS	3.0
Octobre 2007	Conclusion de la deuxième revue sur la base des critères de réalisation à fin juin 2007.	1.93 millions de DTS	3.0
Avril 2008	Conclusion de la troisième revue sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2007.	1.93 millions de DTS	3.0
Octobre 2008	Conclusion de la quatrième revue sur la base des critères de réalisation à fin juin 2008.	1.93 millions de DTS	3.0
Avril 2009	Conclusion de la cinquième revue sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2008.	1.93 millions de DTS	3.0
Octobre 2009	Conclusion de la sixième revue sur la base des critères de réalisation à fin juin 2009.	1.93 millions de DTS	3.0
<b>Total</b>		<b>16.1 millions de DTS</b>	<b>25.0</b>

Source : Services du FMI.

1/ La quote-part de la Mauritanie s'élève à 64,4 millions de DTS.

2/ Ce décaissement a eu lieu le 12 janvier 2007.

## ANNEXE I. MAURITANIE—RELATIONS AVEC LE FMI

Au 28 février 2007

<b>I.</b>	<b>Statut</b> : date d'admission : le 10 septembre 1963		<u>Article VIII</u>		
<b>II.</b>	<b>Compte des ressources générales :</b>		<b>Pourcentage</b>		
		<b>Millions de DTS</b>	<b>de la quote-part</b>		
	Quote-part	64,40	100,00		
	Avoirs du FMI en monnaie nationale	64,40	100,01		
	Position de réserve au FMI	0,00	0,00		
<b>III.</b>	<b>Département des DTS :</b>		<b>Pourcentage</b>		
		<b>Millions de DTS</b>	<b>de l'allocation</b>		
	Allocation cumulative nette	9,72	100,00		
	Avoirs	0,03	0,34		
<b>IV.</b>	<b>Encours des achats et des prêts :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>Pourcentage</b>		
			<b>de la quote-part</b>		
	Accords FRPC	4,52	7,02		
<b>V.</b>	<b>Accords financiers :</b>				
	<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u>	<u>Montant tiré</u>
				<u>(millions de DTS)</u>	<u>(millions de DTS)</u>
	FRPC	18 déc. 2006	17 décembre 2009	16,10	4,52
	FRPC	18 juillet 2003	7 novembre 2004 <sup>1</sup>	6,44	0,92
	FRPC	21 juillet 1999	20 décembre 2002	42,49	42,49
<b>VI.</b>	<b>Projections des obligations financières envers le FMI</b>				

(En millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS)

	Obligations futures				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commissions/intérêts	0,33	0,44	0,44	0,44	0,44
Total	0,33	0,44	0,44	0,44	0,44

<sup>1</sup> Date d'annulation

**VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :**Cadre renforcé

I.	Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	
	Date du point de décision	Février 2000
	Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) <sup>2</sup>	622,00
	<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	46,76
	(équivalent DTS en millions)	34,80
	Date du point d'achèvement	Juin 2002
II	Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
	Montant décaissé en faveur du pays membre	34,80
	Assistance transitoire	16,88
	Solde au point d'achèvement	17,92
	Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt <sup>3</sup>	3,63
	<b>Total des décaissements</b>	<b>38,43</b>

**Point de décision** : stade auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays remplit les conditions nécessaires pour bénéficier de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE et déterminent le montant de l'assistance à fournir dans le cadre de cette initiative.

**Assistance intérimaire** : ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; elles peuvent atteindre 20 pourcent du montant annuel et 60 pourcent du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou respectivement 25 pourcent et 75 pourcent dans des circonstances exceptionnelles).

**Point d'achèvement** : stade auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt défini à la note 2. Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).

---

<sup>2</sup> L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

<sup>3</sup> Dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissés pendant la période intérimaire.

## VIII. Mise en œuvre de l'aide au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale :

I. Allégement total de la dette (millions de DTS) <sup>4</sup>	32,91
Dont : IADM	30,23
PPTE	2,68

### II. Allégement de dette par facilité (millions de DTS) :

Date d'exécution	Dettes admissibles		
	CRG	FRPC	Total
Juin 2006	s.o.	32,91	32,91

## IX. Évaluations des sauvegardes

La BCM a été soumise à une évaluation complète des sauvegardes, achevée le 21 mai 2004. L'évaluation a révélé de graves lacunes dans le dispositif de sauvegardes de la banque centrale, notamment dans le domaine de l'information financière (y compris dans la communication de données monétaires au FMI) et des mesures de contrôle et des recommandations spécifiques ont été formulées pour pallier ces facteurs de vulnérabilité. Une évaluation de suivi a été effectuée au début de 2007; il en est ressorti que bien que des mesures aient été prises pour améliorer les sauvegardes de la BCM, plusieurs recommandations antérieures n'avaient pas eu de suite, y compris celles qui se rapportaient à l'institution d'un comité d'investissement et d'un service d'audit et à l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS). Compte tenu de ces lacunes et des incertitudes à propos du dispositif d'audit externe pour 2007 et au-delà, il a été recommandé de poursuivre les examens spéciaux des données monétaires, de s'assurer dès que possible les services d'un cabinet d'audit international pour la période 2007–09 et de mettre en œuvre les IFRS.

## X. Régime de change

La monnaie de la Mauritanie est l'ouguiya (UM). En août 2002, la BCM a publié deux circulaires : la première limitait et réglementait le traitement des billets de banque étrangers, tandis que la seconde imposait une variante de l'obligation de rétrocession de devises selon laquelle 70 pourcent des recettes d'exportation de poisson doivent être rapatriées par

<sup>4</sup> En vertu de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), les pays membres admissibles qui ont droit à une aide obtiennent un allégement de dette de 100 %. L'allégement porte sur l'encours dû au FMI à fin 2004 qui demeure impayé au moment où le membre satisfait aux conditions donnant droit à l'allégement de dette. L'IADM est financée au moyen d'apports bilatéraux et des ressources propres du FMI, ainsi que des ressources déjà décaissées au membre au titre de l'Initiative PPTE (voir la section VII ci-dessus).



l'intermédiaire de la BCM. En juillet 2005, cette obligation de rétrocession a été ramenée à 60 pourcent. En juillet 2006, l'obligation de rétrocession a été annulée dans le cas des petits exportateurs de poisson pélagique et, en octobre 2006, réduite à nouveau à 25 pourcent des exportations de la société publique de commerce extérieur SMCP. En octobre 2006, la BCM a supprimé le rationnement des devises étrangères, qui constitue une restriction sur les paiements et les transferts au titre des transactions internationales courantes selon la section 2 a) de l'article VIII. D'octobre 2005 à janvier 2007, l'ouguiya a été *de facto* rattachée au dollar EU, à un taux de 268,6 UM/\$. La BCM a ouvert un marché des adjudications de devises en janvier 2007. Le taux de change vis-à-vis du dollar a été à peu près stable depuis lors, et il se situait à 268,5 UM/\$ le 6 mars 2007.

#### **XI. Dernières consultations au titre de l'article IV**

Les consultations de 2006 au titre de l'article IV se sont déroulées à Nouakchott du 26 avril au 9 mai 2006. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (Rapport sur les économies nationales n° 06/272) le 21 juin 2006. Le Conseil a approuvé le document relatif au point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE pour la Mauritanie le 7 juin 2002.

#### **XII. Participation au PESF, aux RONC et aux évaluations du centre financier *offshore* (CFO)**

Un rapport sur l'évaluation de la stabilité du secteur financier (ESSF) conjointe FMI/Banque mondiale, basée essentiellement sur les travaux effectués au cours de deux missions antérieures en Mauritanie en février 2005 et février-mars 2006 dans le cadre d'un programme d'évaluation du secteur financier (PESF), sera soumis au Conseil d'administration en avril. Ses principales conclusions sont les suivantes :

- Le secteur financier, bien que ne montrant pas de signe alarmant, ne soutient pas le développement économique et présente des défis importants ;
- Les banques sont vulnérables et inefficaces ; elles sont principalement au service des groupes économiques qui leur sont affiliés ;
- Les intermédiaires financiers non bancaires sont sous-développés ; le microcrédit est embryonnaire, avec des institutions dépendant de subventions ;
- La réglementation du secteur financier demande encore à être améliorée et, en dépit de quelques progrès, sa mise en œuvre laisse à désirer ;
- L'infrastructure du secteur financier demande à être modernisée : cela vaut notamment pour le cadre légal et judiciaire, les pratiques comptables et d'audit et le système de paiement.

Certaines recommandations ont dorénavant et déjà été suivies d'effets ; dont la mise à niveau de l'appareil légal et judiciaire et l'accroissement progressif de la concurrence dans le secteur bancaire par l'encouragement de l'entrée sur le marché de banques internationales de renom.

Le rapport final sur le module de transparence des finances publiques du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) a été établi au terme de deux missions qui ont eu lieu, respectivement, du 14 au 24 mai 2002 et du 6 au 13 août 2002. Le RONC final sur les finances publiques figure sur le site Web du FMI.

### **XIII. Assistance technique (depuis 2005)**

#### 1. Département des systèmes monétaires et financiers (anciennement Département de la monnaie et des changes)

Mission d'assistance technique sur les questions liées au marché des changes :  
9–23 janvier 2005.

Missions d'assistance technique périodiques de courte durée d'un expert sur la  
gestion des réserves de change : 13–26 juillet 2005.

Mission d'assistance technique sur les instruments du marché monétaire :  
7–19 mars 2006

Mission d'assistance technique sur le marché des changes : 17–19 décembre 2006

#### 2. Département des finances publiques

Mission d'assistance technique sur la gestion des dépenses publiques :  
3–19 avril 2005.

Mission d'assistance technique sur la réforme de l'administration fiscale :  
14–18 juin 2005.

Mission d'assistance technique sur la politique fiscale : 25 mai–8 juin 2006.

Mission d'assistance technique sur l'administration douanière : 5–16 juin 2006.

Mission d'assistance technique sur la gestion des recettes pétrolières :  
24 octobre–7 novembre 2006.

Mission d'assistance technique sur l'administration fiscale : 12–23 mars 2007

3. Département juridique

Mission d'assistance technique sur la rédaction de lois sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :  
23 février–1<sup>er</sup> mars 2005.

4. Département des statistiques

Mission d'assistance technique d'un consultant sur les statistiques monétaires et bancaires :  
8–22 novembre 2005

Mission d'assistance technique sur les statistiques de balance des paiements :  
5–18 avril 2006.

Mission d'assistance technique sur les statistiques monétaires et financières :  
3–26 juillet 2006

5. AFRITAC

Plusieurs missions d'assistance technique entre 2005 et 2007, notamment sur l'administration fiscale et douanière, l'informatisation de la gestion des dépenses publiques, la gestion de la dette extérieure, les statistiques de finances publiques et la réglementation et le contrôle des établissements de microfinancement.

**XIV. Représentant résident**

M. Marc Carre est représentant résident en Mauritanie depuis janvier 2007.

**ANNEXE II. MAURITANIE : RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE****Au 20 mars 2007****Partenariat pour la stratégie de développement de la Mauritanie**

1. Le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-2) de la Mauritanie, qui a été examiné par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, respectivement en décembre 2006 et janvier 2007, s'inspire des enseignements tirés de la mise en œuvre du premier DSRP et a été établi via un processus participatif. Il porte sur la période 2006–10, et l'un de ses thèmes centraux est la gestion transparente et prudente des richesses pétrolières récemment découvertes, l'objectif étant de maintenir la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance largement répartie.
2. Sous le gouvernement de transition, la mise en œuvre d'un ambitieux programme visant à améliorer la gestion des finances publiques, à renforcer l'état de droit et à rétablir la démocratie a été entreprise. Les progrès réalisés jusqu'à présent ont été reconnus lors d'une réunion d'état des lieux entre le gouvernement et les partenaires au développement de la Mauritanie qui a eu lieu le 6 mars 2007. La gouvernance s'améliore aussi considérablement, grâce à plusieurs importantes initiatives, dont l'adhésion à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et le lancement d'une stratégie nationale anticorruption (en cours de préparation). La transition démocratique est maintenant achevée et un nouveau gouvernement démocratiquement élu doit prendre ses fonctions en avril 2007.
3. La Banque mondiale et le FMI continuent à collaborer étroitement pour aider le gouvernement mauritanien à mettre en œuvre sa stratégie à moyen terme de réduction de la pauvreté, chaque institution jouant le rôle de chef de file dans ses domaines de compétence. La Banque continue à piloter le dialogue sur les réformes structurelles sectorielles, y compris le secteur financier, le développement du secteur privé et le suivi et l'évaluation de la pauvreté. Les deux institutions se concertent étroitement pour conseiller les autorités sur la mise en œuvre du DSRP. Les autres domaines de collaboration étroite sont notamment la gestion des finances publiques, l'industrie pétrolière, le secteur financier, la viabilité de la dette extérieure, l'analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale et le développement du secteur privé.

**La stratégie d'aide-pays du Groupe de la Banque mondiale*****La stratégie d'aide-pays***

4. La Banque mondiale appuie la mise en œuvre du DSRP du gouvernement au moyen de sa stratégie d'assistance-pays (SAP, exercices 2003–05, prolongée pour couvrir l'exercice 2006). Dans le cadre de la SAP, le programme des opérations de prêts et hors prêts a été conçu spécifiquement pour appuyer l'exécution des quatre axes stratégiques du DSRP,

l'accent étant mis sur le renforcement des capacités. La SAP 2002 prévoyait qu'une série de crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté (CARP) deviendrait progressivement l'élément primordial du programme de prêts, mais cette évolution n'a pas eu lieu, principalement en raison de la dégradation de la discipline macrobudgétaire observée en 2004.

5. La prochaine SAP (2008-11), qui est actuellement en préparation, doit être débattue par le Conseil d'administration en juillet 2007. Elle présentera le programme de la Banque, qui est étroitement aligné sur les priorités établies dans le deuxième DSRP, ainsi que la stratégie de la Banque pour préparer la transition correspondant au passage possible de la Mauritanie de l'IDA à la BIRD. Compte tenu des avantages comparatifs de la Banque, la SAP insistera de façon particulière sur quatre secteurs prioritaires : a) le développement du secteur privé et du secteur financier, b) le développement urbain, c) le développement rural et d) le secteur public et la gouvernance. Elle envisage aussi une présence permanente dans les secteurs sociaux et un soutien continu en matière de gestion des recettes pétrolières.

### ***Le portefeuille de la Banque mondiale***

6. À ce jour, la Banque mondiale a approuvé 59 projets en Mauritanie pour un total de 1 040 millions de dollars EU. Le portefeuille actuel de projets comprend 11 opérations (y compris un projet du Fonds pour l'environnement mondial) pour un engagement total de 294,9 millions de dollars EU, avec un solde non décaissé de 175,8 millions de dollars au 16 mars 2007. Le portefeuille inclut en outre trois projets régionaux, la part de la Mauritanie y étant de 66,9 millions de dollars EU. Avec le programme régional, la valeur totale du portefeuille de la Mauritanie est de 361,8 millions de dollars EU. Le programme de la Banque se concentre sur le développement rural, le développement urbain et le secteur social (santé et éducation) et prévoit d'autres investissements spécifiques à des secteurs susceptibles de stimuler la croissance économique, tels que les mines, l'énergie et les transports. Durant l'exercice 2006, la Banque mondiale a réalisé le second projet de santé et de nutrition (10 millions de dollars EU), un projet de gestion du bassin hydrographique au niveau des collectivités (6,4 millions de dollars EU) et deux projets régionaux : a) un projet de développement polyvalent des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Sénégal—crédit à la Mauritanie (31,78 millions de dollars EU) et b) un projet hydroélectrique—crédit à la Mauritanie (25,0 millions de dollars EU). Au premier trimestre de l'exercice 2007, la Banque a également réalisé un projet de renforcement des capacités (PRECASP—3 millions de dollars EU) et un crédit de financement additionnel au second projet de renforcement des capacités du secteur minier (5 millions de dollars EU) pour fournir de l'assistance technique au secteur pétrolier.

7. Le programme de la Banque prévoit aussi des services non financiers, y compris des études économiques et sectorielles, l'octroi de dons du Fonds de développement institutionnel (FDI) et des fonds fiduciaires (FF). La mise à jour de l'examen des dépenses publiques (EDP)—qui s'est appuyée sur la révision de l'ensemble des principales données

économiques—a été achevée au cours de l'exercice 2006, de même que la mise à jour du mémorandum économique de 2003, centrée principalement sur la gestion des ressources naturelles (pétrole et produits miniers). On prévoit d'achever au cours de l'exercice 2007 une enquête sur le climat d'investissement et une évaluation de la place réservée aux femmes. L'actuel portefeuille ESW comprend également une étude sur la corruption en Mauritanie, qui servira à l'élaboration de la stratégie gouvernementale de lutte contre la corruption, une évaluation de la pauvreté, ainsi qu'une étude des sources de croissance, qui seront achevées au cours de l'exercice 2008. On projette également au cours de cet exercice des études du cadastre et des pêcheries et une évaluation des procédures nationales de passation des marchés publics. La Banque a déboursé 448 000 dollars EU dans le cadre d'un FDI en faveur du secteur de la justice, qui a été clos en septembre 2005. En outre, la Banque fournit actuellement 273 000 dollars EU par l'intermédiaire d'un FDI pour appuyer la profession comptable et 349 000 par le biais d'un FDI visant à renforcer le système de passation des marchés publics. Un Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques (105.930 dollars EU) qui a été approuvé en septembre 2005, a pour objet d'appuyer le développement d'un schéma directeur en matière de statistiques. Un crédit de 549.825 dollars EU du Fonds PHRD visant à préparer un projet de renforcement des capacités du secteur public a été clos le 4 septembre 2006 et un FF-DSRP de 496.900 dollars EU a été clos le 31 décembre 2005.

### *Principaux domaines de réforme économique*

8. La Banque apporte son appui aux autorités pour la mise en œuvre des quatre volets prioritaires du DSRP-1 et du DSRP-2.
9. **Accélérer la croissance et maintenir la stabilité macroéconomique.** Un des principaux objectifs du gouvernement est de renforcer la politique macroéconomique, d'optimiser les retombées de la production pétrolière sur la croissance et de stimuler le développement du secteur privé. En ce qui concerne la Banque, le dialogue de politique économique dans ce domaine porte, entre autres, sur : a) la détermination et la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques macroéconomiques, par le biais du projet PRECASP et du programme ESW (y compris les études sur les sources de la croissance et les pêcheries); b) les mesures destinées à assurer un meilleur accès aux services financiers; et c) l'amélioration du climat d'affaires au moyen de réformes juridiques et judiciaires et d'une analyse détaillée du climat d'investissement. Par ailleurs, la Banque mondiale s'efforce de promouvoir les objectifs de croissance dans le cadre de ses activités rurales, notamment par le biais d'opérations appuyées par le projet PDIAIM, lequel travaille avec le secteur privé dans la vallée du Sénégal. La SFI coordonnera ses interventions avec celles de la Banque dans le cadre de ses efforts visant à appuyer les réformes gouvernementales, les privatisations et les possibilités d'investissement.
10. **Ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres.** Cela exige : a) un renouvellement des efforts visant à garantir un développement urbain viable et b) une

stratégie globale de développement rural. Dans le secteur urbain, compte tenu des succès du projet en cours, un projet de deuxième phase sera préparé au cours de l'exercice 2008, avec la participation des autres bailleurs de fonds ; il continuera de privilégier le développement économique des villes, l'amélioration de la gestion urbaine et une plus grande décentralisation de la gestion et des ressources en faveur des administrations locales. Dans le domaine rural, le gouvernement a préparé un état des lieux du secteur, première étape en vue de l'élaboration d'une vaste stratégie de développement rural. L'appui de la Banque sera aligné sur cette stratégie. Elle inclura des mesures visant à accroître la productivité des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui emploient une part importante de la population rurale pauvre. En matière d'élevage, d'une part, le dialogue est centré sur la croissance et la réduction de la pauvreté et les principales chaînes de valeur identifiées dans la stratégie, telles que l'exportation de viande et la production de bétail et de cuir. D'autre part, la Banque insistera pour que soit appliqué le nouveau code d'élevage mis au point avec l'aide de l'agence de coopération allemande. Dans le domaine de l'agriculture, ce qui retient l'attention est l'augmentation de la productivité des exploitations agricoles par le truchement d'un meilleur accès aux intrants et au crédit et de la promotion de programmes de formation destinés aux producteurs agricoles. En outre, des efforts ont été déployés pour améliorer les conditions de vie au niveau local (communautés villageoises) en stimulant les activités génératrices de revenus, en élargissant l'accès aux services socio-économiques de base et au système routier, et en améliorant la gestion des ressources naturelles. La Banque va aussi appuyer la décentralisation et le développement local, en promouvant notamment le transfert direct de fonds aux collectivités rurales pauvres, notamment par l'accès au microcrédit, ce qui empêchera la marginalisation du secteur et des paysans pauvres.

**11. Développer les ressources humaines et assurer l'accès aux services sociaux de base.** *L'éducation.* Les opérations et les conseils de la Banque ont pour objet d'appuyer les objectifs du Programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE 2002–10) élaboré par les autorités. Les principales mesures ont eu les résultats suivants : a) expansion des infrastructures pour faciliter l'accès aux écoles; b) recrutement de nouveaux tuteurs et enseignants; c) réforme des institutions de formation, conformément aux règles d'enseignement bilingue et d) mise en place de programme de formation des maîtres pour rehausser la qualité de l'enseignement. La Banque appuie aussi la réforme de l'enseignement universitaire par un Projet pour l'enseignement supérieur, qui comprend une assistance technique et l'aménagement d'un nouveau campus universitaire. La Mauritanie a aussi bénéficié également de l'initiative accélérée d'Éducation pour tous, qui vise une mise en œuvre plus rapide du programme national d'éducation (elle a reçu au total à ce titre 9 millions de dollars EU en 2004–05) et elle a déposé une demande d'assistance complémentaire pour 2007.

**12. Santé.** Il faut accroître les efforts pour accélérer les progrès relatifs à la réalisation des cibles au titre des OMD en matière de santé et de nutrition. Les actions—qui continueront d'être appuyées par la Banque, principalement dans le cadre du prochain projet de soutien à la santé et à la nutrition—ont produit les résultats suivants : a) amélioration de l'accès aux

soins de santé primaires; b) amélioration de la qualité des services de santé, surtout aux populations rurales pauvres; c) institution de nouveaux systèmes de prestations pour attirer les personnels soignants dans les zones rurales et d) recrutement de personnels soignants supplémentaires. Les autorités ont adopté une approche multisectorielle dans la lutte contre le VIH/sida, qui jouit de l'appui du Projet de contrôle multisectoriel VIH-sida permanent de la Banque. Les services du Premier Ministre ont pris la tête de ce programme, qui a suscité à ce jour une forte réaction intersectorielle au niveau tant central que local.

13. **Promouvoir la bonne gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles.** Le gouvernement a établi que la bonne gouvernance sera une de ses grandes priorités au cours de la période de transition et adopté une première mesure importante en signant la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il projette de mettre au point une stratégie nationale de lutte contre la corruption avant la fin de la transition, initiative que la Banque entend appuyer au moyen d'une étude exhaustive sur les moyens de lutter contre la corruption. La Banque conseille également les autorités au sujet de son programme de lutte contre le blanchiment d'argent, par suite de l'adoption récente d'une loi de lutte contre le blanchiment des capitaux et l'adhésion de la Mauritanie au Groupe d'action financière Moyen-Orient Afrique du Nord (GAFIMOAN). Enfin, le projet PRECASP appuie les réformes de gouvernance dans certains domaines, y compris la gestion des dépenses publiques, la décentralisation, la modernisation de l'administration publique et le renforcement des capacités de la société civile.

#### **Collaboration entre le FMI et la Banque mondiale dans des domaines spécifiques**

14. Dans le cadre de son assistance globale à la Mauritanie—sous forme de prêts, d'études analytiques et d'assistance technique—la Banque appuie les réformes économiques en collaboration étroite avec le FMI dans les domaines suivants :

15. **Gestion des dépenses publiques.** Le FMI et la Banque mondiale s'accordent à insister sur la nécessité d'améliorer sensiblement la gestion des dépenses publiques (GDP), l'obligation de rendre compte et la transparence. Des progrès importants ont été enregistrés dans des domaines clés de la GDP, notamment : a) la préparation de balances mensuelles du Trésor et de rapports budgétaires, rapprochés avec les comptes de la banque centrale (BCM); b) l'adoption d'une classification fonctionnelle pour faciliter le suivi des dépenses publiques; c) une mise à jour du cadre global à moyen terme des dépenses ; d) le nouveau Réseau automatisé de la chaîne de dépense (RACHAD) mis en place à titre expérimental en novembre 2005, qui intègre toutes les procédures d'exécution du budget et e) la déconcentration des pouvoirs d'ordonnancement au niveau ministériel.

16. **Pétrole.** Le gouvernement a établi un Fonds national des recettes d'hydrocarbures (FNRH), un compte offshore administré par la banque centrale, qui recevra toutes les recettes pétrolières gouvernementales. La transparence entourant les recettes pétrolières a également été accrue par le biais du traitement transparent des recettes pétrolières dans les lois de



finances de 2006 et 2007, ainsi que par l'engagement pris par les autorités d'adhérer à l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE). Il reste des progrès à accomplir pour mettre au point, finaliser et promulguer la Loi nationale des hydrocarbures. La Banque mondiale et le FMI appuient activement les efforts des autorités visant à mettre en œuvre l'ITIE et la gestion des recettes pétrolières et à définir le rôle de la Société nationale des hydrocarbures (SNH). La Banque mondiale assure aussi une assistance technique à la BCM dans le domaine de la gestion des réserves de change en réponse à une demande spéciale des autorités et en accord avec le FMI.

17. **Réforme du secteur financier.** Dans le cadre de la SAP, la Banque mondiale, en collaboration étroite avec FMI, aide les autorités à améliorer l'intermédiation dans le secteur financier en vue de promouvoir le développement du secteur privé, et à mobiliser l'épargne tout en stimulant la concurrence dans le secteur financier. Une étude du secteur financier a été achevée en 2004. Une mission conjointe Banque/FMI chargée de l'examen approfondi du secteur financier (PESF) a eu lieu fin mars/début avril 2006 et a fait les constats suivants : a) les services financiers sont sous-développés en Mauritanie, où le système bancaire représente encore une part écrasante du secteur financier; b) le risque de crédit, y compris le risque de concentration, est le principal facteur de vulnérabilité des banques; c) le contrôle bancaire a été renforcé, mais le cadre réglementaire présente encore des lacunes considérables par rapport aux normes internationales; et d) les services financiers non bancaires (microfinancement, assurances, etc.) sont embryonnaires. Les autorités ont demandé à la Banque mondiale d'aider à la mise en œuvre du plan d'action issu du PESF et un avant-projet secteur financier/privé et justice est en préparation, pour réalisation au cours de l'exercice 2008.

18. **Analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale.** Le FMI et la Banque mondiale ont convenu d'examiner attentivement l'impact des réformes en cours sur la pauvreté et la situation sociale. Une analyse de l'incidence des prestations a été entreprise dans les secteurs de la santé et de l'éducation pour mesurer l'impact sur le bien-être des dépenses consacrées à divers groupes sociaux. Cette analyse sera mise à jour à l'aide des données de l'EPCV 2004 récemment achevée. Dans le secteur minier, l'AIPS cherche à évaluer les effets de la réduction des services offerts par la société minière nationale (SNIM) à diverses catégories sociales (électricité et eau). D'autres travaux analytiques ont été entrepris : a) une étude de la dynamique du marché du travail au niveau local (achevée); et b) l'élaboration de cartes de la pauvreté (en cours). On prévoit qu'une étude approfondie de la pauvreté sera réalisée au cours de l'exercice 2008.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

*Public Information Notice*

EXTERNAL  
RELATIONS  
DEPARTMENT

Communiqué de presse n° 07/76  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
23 avril 2007

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue au titre de l'accord FRPC avec la Mauritanie et approuve un décaissement de 2,9 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats économiques obtenus par la Mauritanie dans le cadre de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'achèvement de la revue permet de débloquer un montant équivalant à 1,93 million de DTS (environ 2,9 millions de dollars EU). Le total des décaissements au titre de l'accord passe ainsi à 6,45 millions de DTS (environ 9,8 millions de dollars EU).

L'accord FRPC a été approuvé le 18 décembre 2006 (voir communiqué de presse n° 06/288) pour un montant équivalant à 16,1 millions de DTS (environ 24,5 millions de dollars EU).

À la suite de la discussion du Conseil d'administration, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a déclaré :

«L'économie mauritanienne continue d'enregistrer de bons résultats, malgré certaines difficultés dans le secteur pétrolier naissant. De saines politiques macroéconomiques ont contribué à maîtriser l'inflation, à donner davantage confiance dans la monnaie nationale et à renforcer la position extérieure du pays. Des progrès substantiels ont été accomplis dans le secteur financier, dont la promulgation d'ordonnances cruciales et le lancement réussi du marché des changes.

«Les nouvelles autorités ont l'intention d'atteindre les objectifs ambitieux de la Mauritanie en termes de réduction de la pauvreté par une gestion macroéconomique saine, la promotion du développement tiré par le secteur privé et la bonne gouvernance.

«À court terme, des politiques macroéconomiques saines passeront par un suivi étroit des prévisions de recettes pétrolières, l'exécution prudente des dépenses non prioritaires et des efforts visant à augmenter les recettes non pétrolières. Une surveillance renforcée des entreprises publiques sera aussi nécessaire pour atténuer les risques pour le budget.

«Pour que la croissance soit tirée par le secteur privé, il faudra accomplir de nouveaux progrès dans le secteur financier, en s'attachant principalement à renforcer la supervision, à améliorer la position financière des banques commerciales et à développer le marché des changes.

«L'amélioration de la gouvernance est un volet essentiel du programme de réformes du secteur public. Les autorités sont déterminées à réformer ce secteur, notamment en continuant de renforcer la capacité de préparation, d'exécution et de contrôle du budget. Il s'agit là d'une condition importante pour aider les autorités à atteindre leurs objectifs de dépenses en matière de réduction de la pauvreté et à progresser vers les objectifs du millénaire pour le développement. Le programme des autorités prévoit également de finaliser et de mettre en œuvre la stratégie de lutte contre la corruption et de l'exécuter, de renforcer d'avantage la législation sur la gestion des recettes pétrolières et de rationaliser et moderniser la fonction publique.

«Pour assurer la viabilité extérieure, les autorités devront s'appuyer sur un financement extérieur concessionnel et essayer de s'entendre avec les créanciers qui n'ont pas encore offert un allègement de dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).»

**Déclaration de M. Rutayisire sur la République islamique de Mauritanie**  
**Réunion du Conseil d'administration**  
**23 avril 2007**

1. Les élections présidentielles qui se sont tenues en Mauritanie le 25 mars 2007 ont marqué la fin de la période de transition politique. Il y a deux ans, en août 2005, les nouvelles autorités mauritaniennes ont engagé de vastes réformes et de profonds changements institutionnels afin d'améliorer la gouvernance et la transparence dans le pays. Tout en avançant à grands pas sur le dossier des réformes, elles ont été félicitées pour avoir tenu leur engagement de remettre le pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu dans un délai de moins de deux ans. Ces acquis n'auraient pas été possibles sans le soutien de tous les partenaires au développement de la Mauritanie. Les autorités sont particulièrement reconnaissantes au FMI pour son soutien, à tous les niveaux : les services, la direction et le Conseil d'administration.
  
2. Le Président nouvellement élu a maintenant pour formidable défi de préserver et de consolider ces acquis. C'est ainsi qu'il a récemment annoncé qu'il s'appuierait sur les résultats enregistrés par ses prédécesseurs, notamment en préservant les étroites relations qui existent avec le FMI et avec la Banque mondiale. Il a en outre précisé que la lutte contre la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie de la population constitueraient les principales priorités de son programme économique. Ce travail est rendu d'autant plus difficile par le fait que les nouvelles autorités devront gérer les espoirs et les attentes générés par la découverte de pétrole l'an dernier, et ce alors que les perspectives pétrolières ont été sensiblement revues à la baisse. Dans ce contexte, les autorités comptent sur le soutien appuyé et soutenu de la communauté internationale pour contribuer à préserver les acquis enregistrés jusqu'à présent. Une autre question cruciale sera trouver une solution rapide à l'endettement considérable auprès de plusieurs créanciers bilatéraux qui n'ont pas encore consenti un allègement post-PPTE ou IADM. Au nom des autorités que je représente, je lance un appel à la coopération de tous les créanciers concernés pour qu'ils apportent un allègement dans les meilleurs délais et appuient les efforts et les réalisations des autorités mauritaniennes dans le sens d'une gestion saine de l'économie nationale.

**Évolution récente et résultats obtenus dans le cadre du programme**

3. L'économie mauritanienne a connu un léger ralentissement en 2006 par rapport à 2005. La croissance du PIB réel hors pétrole s'est située à 4,4 %, soit légèrement en-dessous des 5,4 % enregistrés en 2005 et des 6,1 % initialement projetés dans le cadre du programme. Plusieurs secteurs n'ont pas enregistré les résultats escomptés, dont l'agriculture—du fait de précipitations insuffisantes—, le bâtiment et la pêche. La production pétrolière a continué d'être révisée à la baisse du fait des difficultés techniques persistantes de l'opérateur Woodside dans le seul forage offshore

actuellement en service. La production se situe à l'heure actuelle aux environs de 22.000 barils par jour, par opposition aux 75.000 barils qui avaient été projetés au début de la phase de production en février 2006. La croissance économique—pétrole compris— a atteint 11,7 %, soit légèrement en-dessous des 13,9 % initialement projetés. Cependant, les réserves accumulées dans le fonds pétrolier restent élevées car les autorités s'efforcent de limiter le recours à ce fonds pour leur financement. Par ailleurs, d'autres agrégats économiques importants—l'inflation, le solde des transactions courantes et le solde budgétaire—ont affiché des résultats meilleurs que prévu.

4. D'importants progrès ont été accomplis dans la libéralisation de l'économie et la promotion du libre marché. L'obligation qu'avaient les entreprises de pêche privées de céder à la banque centrale une partie de leurs recettes d'exportation a été supprimée en décembre 2006. Tous les autres critères de réalisation quantitatifs et structurels fixés pour la fin 2006 dans le cadre du programme ont été tenus en dépit du recul sensible de la production pétrolière. Parmi les mesures importantes adoptées durant ces derniers mois, il convient de citer le lancement d'un marché des changes en janvier 2007, jalon important vers la mise en place d'un régime de change plus flexible; la libéralisation de toutes les transactions courantes, ce qui du coup élimine les restrictions qui subsistaient au regard des dispositions de l'article VIII des Statuts du FMI; l'adoption des nouveaux statuts de la banque centrale, qui renforceront l'indépendance de l'institution à l'égard du gouvernement; enfin, pour promouvoir la concurrence sur le marché financier, l'agrément récemment accordé à des banques étrangères. S'agissant du relèvement du niveau minimum de fonds propres exigé des banques étrangères, les autorités maintiennent les assurances données aux services du FMI selon lesquelles toutes les banques devront progressivement s'aligner sur ce niveau plus rigoureux.
5. Pour des raisons qui échappent en partie au contrôle des autorités, deux repères quantitatifs n'ont cependant pu être observés : le décaissement tardif de la compensation de l'UE au titre de la pêche a entraîné un dépassement du stock des instances de paiement au Trésor par rapport au niveau programmé ; la capacité d'absorption de certains ministères ayant été surestimée, plusieurs ministères ont eu du mal à exécuter certaines dépenses de réduction de la pauvreté. Des mesures ont été prises pour corriger les retards enregistrés dans la réalisation de deux repères structurels (suivi mensuel de l'exécution du budget et adoption du nouvel instrument de gestion des liquidités de la banque centrale).

### **Perspectives économiques et mise en œuvre du programme**

6. Les perspectives économiques pour 2007 continuent d'être tributaires de l'évolution du secteur pétrolier. La révision à la baisse des prévisions de recettes pétrolières a

également entraîné une révision de la croissance de la monnaie au sens large et de la liquidité. Si cela contribuera, au même titre que la détermination des autorités à suivre une politique monétaire prudente, au maintien de l'inflation dans les limites de 7 % fixés dans le programme, cela aura un impact moins favorable sur d'autres agrégats tels que le solde budgétaire et le solde extérieur. La baisse des recettes pétrolières est aussi à l'origine d'une baisse sensible de la croissance du PIB réel pour 2007. Pour ce qui est des finances publiques, l'important manque à gagner en termes de recettes provenant des exportations de pétrole sera compensé en partie par une augmentation des recettes provenant de l'essor des activités de prospection, tant on-shore qu'off-shore et de la reprise escomptée d'autres secteurs, notamment celui de la pêche. Cependant, les autorités restent déterminées à ne pas recourir au financement de la banque centrale ni aux transferts du fonds pétrolier vers le budget. Elles ont ainsi convenu avec les services du FMI d'un montant spécifique à maintenir dans le compte pétrolier à la fin 2007.

7. Compte tenu des incertitudes liées aux recettes budgétaires et pour assurer une exécution budgétaire prudente conformément aux objectifs du programme, les dépenses allouées aux divers ministères seront plafonnées au cours du premier semestre à 45 % de l'enveloppe totale de dépenses courantes pour l'année (les dépenses de réduction de la pauvreté sont protégées par un plancher dans le cadre du programme). En plus de ces limites qu'elles se sont fixées, les autorités renforceront leur maîtrise des dépenses, domaine auquel l'Inspection générale de l'État sera plus étroitement associé. Toujours dans le domaine budgétaire, parmi d'autres mesures importantes, il faut citer l'établissement avant la fin juin 2007 d'une liste des exonérations fiscales qui seront supprimées d'ici 2008. Par ailleurs, des progrès sont à signaler dans la refonte de l'administration publique avec le prochain lancement d'un recensement des agents de l'État, qui permettra d'avoir une meilleure idée de la situation des effectifs dans le but de mieux définir les besoins de l'État.
8. En dépit de la baisse substantielle des recettes pétrolières, les autorités ne relâcheront pas leurs efforts visant à augmenter la transparence de la gestion de ces recettes. Leur maîtrise de ces recettes sera davantage renforcée une fois que la nouvelle loi sur la gestion des recettes pétrolières sera adoptée par le nouveau parlement, en tenant compte des recommandations du Département des finances publiques du FMI. La Mauritanie continue également de faire des progrès au regard des exigences de l'EITI suite à son adhésion à l'initiative en 2005. A ce titre, le rapport EITI pour 2005 a été publié.
9. Les autorités saluent les conclusions de la mission du PESF et elles continueront de travailler en étroite collaboration avec les services du FMI et de la Banque mondiale pour mettre en application les recommandations contenues dans le rapport, dont certaines ont du reste déjà été mises en œuvre (nouvelles lois bancaires). D'autres

mesures ont été engagées (renforcement du contrôle bancaire). Enfin, les autorités ont pris des mesures importantes pour renforcer les sauvegardes de la banque centrale conformément aux recommandations de l'évaluation récemment effectuée en Mauritanie. Elles continueront de se consacrer à une mise en œuvre plus efficace des autres recommandations.